

LA MACHINE

MAG#2019

UNE VILLE QUI AVANCE !!!

**« LORSQU'UN SEUL HOMME RÊVE, CE N'EST QU'UN RÊVE. MAIS SI BEAUCOUP
D'HOMMES RÊVENT ENSEMBLE, C'EST LE DÉBUT D'UNE NOUVELLE RÉALITÉ. »
F. HUNDERTWASSER**



La Machine
Cœur de forêt



MENUISERIE BOIS ET PVC S.A.R.L. **BOUDOT**

Menuiserie Bois - P.V.C. - Alu
Charpente - Escalier
Isolation - Plâtrerie Sèche - Plans



ENTREPRISE CERTIFIÉE QUALIBAT 4313 TECHNIQUE SUPÉRIEURE

www.boudot-menuiserie.fr

ATELIER

16 ter rue Pierre-Curie
58260 - LA MACHINE
Tél. 03 86 50 85 24
Fax. 03 86 50 42 88

HALL-EXPO

15 Av de Verdun 58300 - DECIZE
Tél. 03 86 25 45 48
Fax. 03 86 50 42 88

BOULANGERIE - PATISSERIE **BRUNO RAVERY**

39, av. de la République - 58260 LA MACHINE
Tél. 03.86.50.84.94

**LA MUNICIPALITÉ REMERCIE
L'ENSEMBLE DES ANNONCEURS
POUR LEUR PARTICIPATION À LA
RÉALISATION DE CE MAGAZINE.**

Entreprise **FERNANDES**



CHAUFFAGE toutes énergies
PLOMBERIE - SANITAIRE



Salle de bain - Climatisation - Poêle à granulés

13 rue Roger SALENGRO - 58260 LA MACHINE
Tél. 03 86 50 43 65 - Fax 03 86 50 41 85



ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE
Bâtiment & Tertiaire

Gérard NATY

CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE - VENTILATION - VMC

AUTOMATISMES - CABLAGE D'ARMOIRE

DÉTECTION INCENDIE - INTRUSION

INTERPHONE - CONTRÔLE D'ACCÈS



Entreprise qualifiée QUALIFELEC

13, rue Raoul-Follereau - 58260 LA MACHINE

Tél. 03 86 50 93 82



35 av. de la République
58260 La Machine
SALLE DE BANQUET

**MENU PERSONNALISÉ
SUR DEMANDE**

hoteldesmineurs@orange.fr



03.86.50.80.61

Soirée Etape

Traiteur

Salle de réception

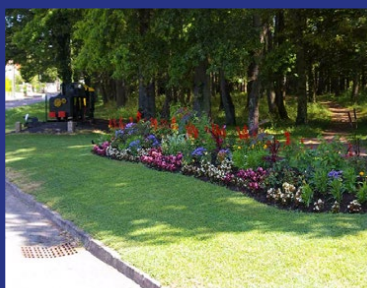
Siret n° 404 425 133 000 15



Site WEB:

www.hotel-restaurant-la-machine.com

SOMMAIRE



LE MOT DU MAIRE	5
LES FINANCES	6/8
LES TRAVAUX	9/12
LE POLE SANTE / LA GENDRAMERIE	13
URBANISME	14/15/16
FOYER DES ROSES / GENERATIONS MOUVEMENT/...	17
LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	18
COMMUNAUTE DE COMMUNES	19
LE MULTI ACCUEIL	20
LES ECOLES	21/22
CONSEIL MUNICIPAL ENFANT / ECOLE DU SOCLE	23
FETE DU SPORT (GENERATION 2024)	24/25
LES SPORTS	26/27
BDJ 2.0 / OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS / ECOLE DE MUSIQUE	27/28
2019 EN IMAGE	29/30
BIENVENUE BEBES	31
ETAT CIVIL	31/32
LES COMMEMORATIONS	33
PERMIS DE SAUVER / PARTICIPATION CITOYENNE	34
ACL / L'AMACOSMI	35
LE MUSEE	36
BIEN VIVRE A LA MACHINE	37/38
LISTE DES ASSOCIATIONS DE LA MACHINE	39
LES BONS GESTES	40
AGENDA 2020	41
LA MACHINE PRATIQUE	42/44

Directeur de la publication : Daniel BARBIER

Rédaction : Carole BORNET

Photos : © EPIC Image

Mises en pages et impression : INORE GROUPE IMPRESSION | Varennes-Vauzelles | Tél. 03.86.71.05.70

Photo couverture : © EPIC Image



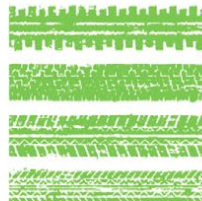
Forêts
Scierie
Travaux
Energies
Transports

BBFservices

Saint-Péreuse 58110
Tél. 03 86 84 40 12
Fax. 03 86 84 41 36
info@bongard-bazot.fr
www.bongard-bazot.fr

BBFscierie

La machine 58260
Tél. 03 86 50 93 50
Fax. 03 86 50 98 03
contact@bbf-scierie.fr
www.bbf-scierie.fr



- AMÉNAGEMENTS HYDRAULIQUES
Étangs, rivières, canaux
- PRÉPARATION DU SOL - Arasage, dessouchage, mise en andains, broyage
- TERRASSEMENT - Pistes et routes forestières, plateformes



FORÊTS

- CRÉATION OU AMÉLIORATION
Infrastructures (dessertes, places de dépôt, zones de retournement pour grumiers)
- ABATTAGE
Feuillus et Résineux, Manuel et Mécanisé
- DÉBARDAGE
Débusqueurs et Porteurs



TRANSPORTS



EXPLOITATION
FORESTIÈRE



ENERGIES



SCIERIE

- SCIAGE
- CHARPENTE
- TRAVERSE
- CALAGE
- COFFRAGE
- EMBALLAGE
- PALETTES
- LAMES DE BARDAGE
- LAMES DE PARQUET
- PLINTHES
- LAMES DE TERRASSE

Intermarché
HYPER

SA Madélie - **Sylvie et Fabrice PONTI**
Route de Decize - 58260 LA MACHINE
Tél. 03.86.50.44.21 - Fax. 03.86.50.81.23

VGB FRANCE
PREFABRIQUES



Route Industrielle du Pré Charpin
ZI Les Fontaines Douces
58260 La Machine
Tél.: (0033) 3 86 30 75 18
info@vgbfrance.fr
www.vgbfrance.fr
www.facebook.com/vgbfrance

SEE MiGNON Étude, réalisation
d'Outillages de presse

Electro-érosion à fil et enfonçage
Rectification de profils - Mécanique de précision

Z.I. Les Glénons - 58260 LA MACHINE - Tél. 03.86.50.49.13 - Fax. 03.86.50.86.94
Internet : www.see-mignon.fr

LE MOT DU MAIRE



MADAME, MONSIEUR,

Tous les jours, dans chacun de nos gestes, nous sommes engagés dans des responsabilités morales. Or, nous constatons que les solidarités collectives sont malmenées au profit de réponses plus individualisées et l'espace public ; lieu du vivre ensemble, est touché par des tensions d'usage qui, quelquefois impactent le sentiment de sécurité des concitoyens. Un plan de vidéoprotection assuré par la Communauté de Communes du Sud Nivernais se déclinera sur l'espace « Paulette Lavergne » dans un premier temps. Le bien ne peut être optionnel et chacun d'entre nous doit, avec gentillesse, avoir le courage de faire advenir le bien dans un monde qui semble parfois l'oublier. La fête du sport organisée dans le cadre du dispositif « génération 2024 » en est un délicieux exemple. A La Machine, le regard qui contemple avec le cœur ne peut que s'étonner et s'émerveiller devant la richesse et la vitalité de nos associations où les précieux bénévoles réhumanisent notre vie.

C'est ici et maintenant que notre commune ose, explore, innove : l'expérimentation du dispositif « Ecole du Socle » est un beau projet de territoire qui fédère tous les acteurs autour de l'enfant/élève de la maternelle à la fin du collège. Il a pour objectif de favoriser l'ambition des jeunes et par-là même leur réussite dans le cadre d'une ambition choisie.

Dorénavant, la petite ruche a pris le relai de la souris verte et accueille les jeunes enfants du lundi au vendredi en journée continue sur le site des Glénons. Le renouvellement du contrat enfance jeunesse jusqu'en 2022 avec la Caisse d'Allocations Familiales permet aux usagers de bénéficier de nombreuses activités à moindre coût ; la prochaine labellisation de notre maison de services au public qui va devenir maison France Service va offrir un service de proximité pour vous aider dans les démarches quotidiennes.

Un regard empathique ainsi qu'une conscience aigüe de nos fragilités et vulnérabilités trouvent un écho bienveillant chez nos professionnels de santé et de sécurité (gendarmes-pompiers ...). Le travail en réseau est une force que nous saurons pérenniser au travers de notre Pôle de santé, créé à moindre coût qui accueille dix-sept professionnels efficacement complétés par les autres praticiens installés à titre individuel sur notre commune.

Faisant preuve de constance dans la gestion de l'argent public où la recherche de financements extérieurs est systématique ; après onze ans de gel des taux d'imposition et aucun emprunt contracté, la municipalité a baissé de 3 % le taux du foncier bâti en 2019. La Machine n'ayant plus de dettes à son budget principal est une exception Française parmi les 2103 collectivités de même strate démographique (de 2000 à 3499 habitants).

Soyez en fier(e) car la voix de votre commune est écoutée, entendue et respectée !

D'importants chantiers ont vu le jour où sont en cours : poursuite de la rénovation du centre-bourg, travaux d'économies d'énergie à la salle des fêtes et à l'Orchestre d'Harmonie, réhabilitation du stade Marcel Jandot, restructuration du bâtiment du Centre Socio-Culturel, réfection de la gendarmerie et de ses logements, reprise du réseau d'assainissement aux Sokols...

Une enveloppe budgétaire vient d'être fléchée pour la modernisation de la salle polyvalente, pour la reprise des trottoirs dans les différentes cités ainsi que pour le réaménagement de la place de la Victoire où trônait fièrement le fameux kiosque autrefois.

Tout ne peut pas être réalisé en même temps mais comme le rappelle le proverbe « La patience mène à bien, la précipitation à rien » et désirer est un verbe exigeant.

L'amitié est précieuse, elle n'est pas un dû, elle n'est pas un contrat, elle est faite de confiance. Pour l'équipe municipale que j'anime, elle est un trésor que nous aimons célébrer. Elle permet d'embrasser d'un même élan la beauté du Monde et la fragilité de la vie alors Merci de nous avoir accordé votre confiance.

Daniel BARBIER

Maire de LA MACHINE

Conseiller Départemental

Président de l'Union Amicale des Maires de la Nièvre



LES FINANCES

UNE SITUATION FINANCIÈRE SAINE ET SÉRIEUSE GRÂCE À UNE GESTION RIGOUREUSE QUI MOBILISE DE NOMBREUX FINANCEMENTS EXTÉRIEURS LIMITANT AINSI LA PARTICIPATION DES MACHINOIS.

Au 31/12/2018, les résultats comptables sont les suivants :

FONCTIONNEMENT

Réalisé 2018	Solde fin d'exercice 2018
Budget principal	2 515 883,05
Budget Assainissement	76 570,19
Budget Eau	26 854,52
Budget Lotissement	0,00
TOTAL	2 619 307,76

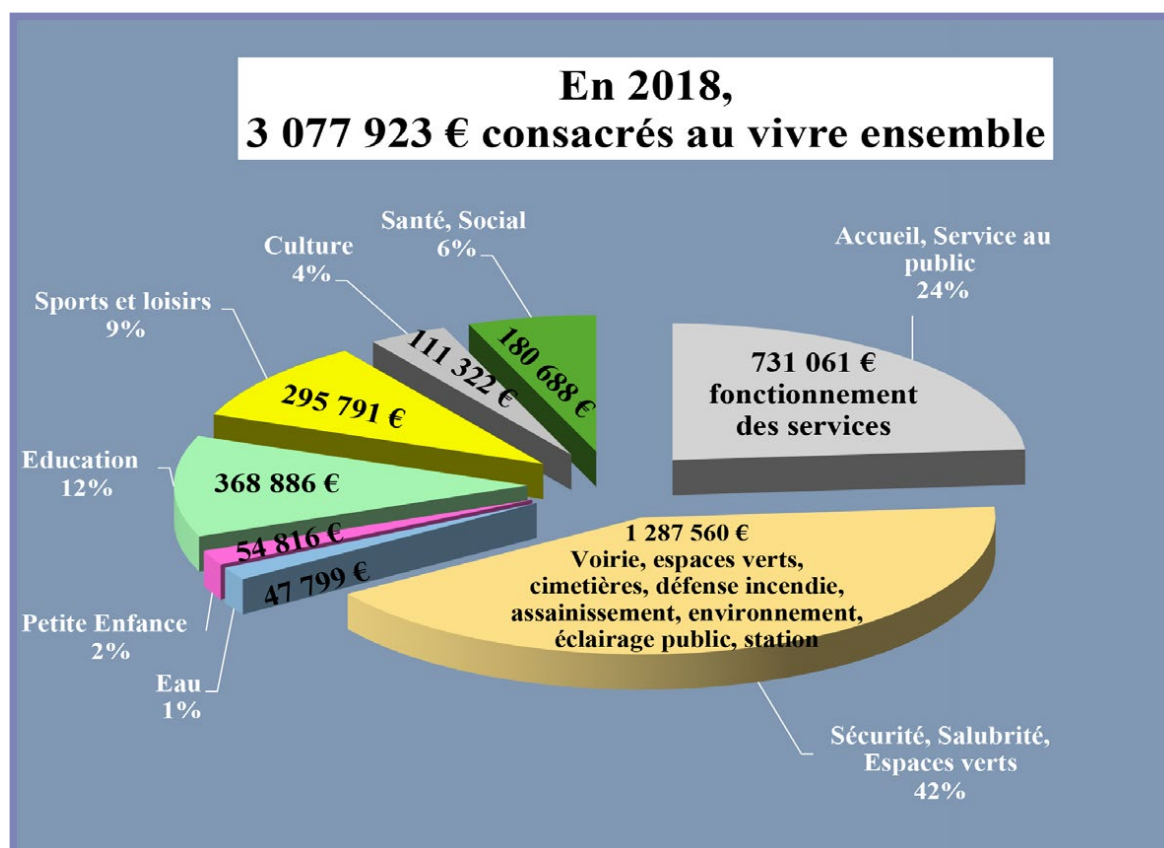
INVESTISSEMENT

Réalisé 2018	Solde fin d'exercice 2018
Budget principal	535 610,43
Budget Assainissement	91 002,08
Budget Eau	-105 545,71
Budget Lotissement	-259 006,31
TOTAL	262 060,49

Précisions de Daniel BARBIER, Maire « Lors de mon élection en 2001, il y avait 25 emprunts en cours pour un capital d'origine souscrit de 2 203 008,22 €. Au 1er janvier 2001, le capital restant dû était de **1 197 371,44 €**. L'annuité s'élevait alors à **255 935,21 €** et se composait de **75 819,97 €** en intérêts et **180 115,24 €** en remboursement de capital ».

Aujourd'hui, l'endettement est égal à zéro euro pour le budget principal de la commune : il n'y a plus d'emprunt en cours.

La Machine est une exception française pour la strate démographique 2 000 à 3 499 habitants.



LES FINANCES

QUE FAIT LA VILLE AVEC 100 € ?



FONCTIONNEMENT

Entretien du patrimoine	8 €
Petite enfance, Famille, Seniors	23 €
Education	12 €
Aménagement des espaces publics	12 €
Eclairage public et réseaux	11 €
Entretien de voirie	10 €
Animation, Jeunesse, Sport	10 €
Solidarité	6 €
Service d'incendie et de secours (SDIS)	4 €
Action culturelle	4 €



INVESTISSEMENT

Sécurité et Salubrité publiques	39 €
Interventions sociales et santé	37 €
Aménagement et services urbains, Environnement	16 €
Sport, Jeunesse	5 €
Enseignement et Formation	1 €
Services généraux des administrations	1 €
Culture	1 €

LES FINANCES

COMPRENDRE VOTRE AVIS D'IMPOSITION 2019 ! (À PARTIR D'UN EXEMPLE RÉEL)

Département : 580 NIEVRE				Commune : 151 LA MACHINE				
TF 2019	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2018	19,16%	%	0,069%	23,90%	%	12,34%	%	
Taux 2019	18,59%	%	0,069%	23,90%	%	12,11%	%	
Adresse								
Base ①	1447		1447	1447		1447		
Cotisation	269		1	346		175		791
Cotisation lissée ②								
Adresse								
Base ①								
Cotisation								
Cotisation lissée ②								
Cotisations 2018	271		1	338		175		
Cotisations 2019	269		1	346		175		791
Variation	-0,74%	%	0%	+2,37%	%	0%	%	
	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2018	53,74%	%	2,16%	60,43%	%	9,59%	%	
Taux 2019	53,74%	%	2,16%	60,43%	%	9,37%	%	
Bases terres non agricoles								
Bases terres agricoles	20		20			24		
Cotisations 2018	10					2		
Cotisations 2019	11		0			2		13
Variation	+10,00%	%	%	%	%	0%	%	
Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base État						Droit proportionnel :		
Base Collectivité						Droit fixe :		
La base communale des terres agricoles exonérée est de 5 €.					Frais de gestion de la fiscalité directe locale			32
					Dégrèvement Habitation principale			
					Dégrèvement JA État			
					Dégrèvement JA Collectivité			
					Montant de votre impôt :			836

Les taxes foncières sont perçues par la commune, le département, la communauté de communes du Sud Nivernais (dont la taxe ordures ménagères) et divers organismes tels que la chambre d'agriculture.

Ces taxes concernent les propriétés bâties et les propriétés non bâties.

Comment sont-elles calculées ?

La base d'imposition correspond à la moitié de la valeur locative théorique des locaux correspondants pour les propriétés bâties et est déterminée par l'Etat via les services fiscaux. La commune n'a pas son mot à dire dans ce processus. Chaque année, l'Etat revalorise les bases d'imposition : + 2,2 % pour 2019.

Par contre les **taux d'imposition** sont votés chaque année par les collectivités territoriales.

Pour la commune de La Machine, le taux d'imposition sur les propriétés bâties n'a pas varié depuis 11 ans en étant

gelé à 19,16 %. Pour 2019, le conseil municipal fort du fait qu'il n'y a plus d'emprunt à rembourser au budget principal, a décidé de baisser ce taux de 3% en le fixant à 18,59%.

Le département a maintenu son taux à 23,90 %, la communauté de communes à 0,069 % et la taxe d'ordures ménagères perçue par la communauté de communes du Sud Nivernais a été baissée de 2% pour être arrêtée à 12,11 %.

En résumé, lorsqu'un contribuable paye **791 euros de taxes foncières, seulement 269 euros soit 34 % vont à la commune**, 346 euros soit 43,74 % vont au département, 175 euros soit 22,12 % reviennent à la communauté de communes au titre de la gestion et collecte des ordures ménagères.

La situation très saine des finances communales obtenue grâce à une gestion rigoureuse combinée à une recherche permanente d'aides extérieures permet d'envisager une baisse des taux communaux pour les prochaines années.

LES TRAVAUX

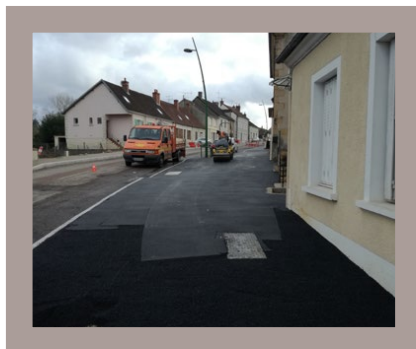
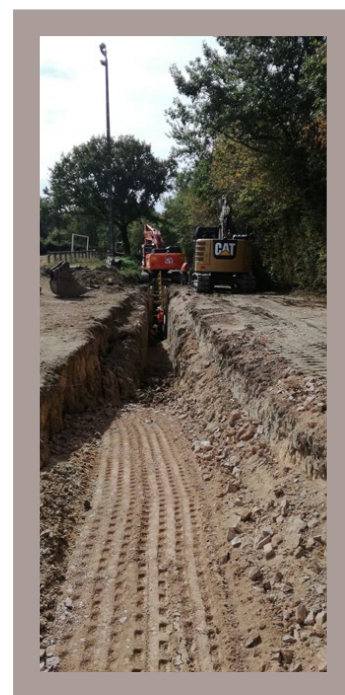
LES TRAVAUX : 2 378 424, 28 EUROS TTC AU SERVICE DE L'ECONOMIE LOCALE ET DES USAGERS

ASSAINISSEMENT	48 707,92 €
Analyses station (Laboratoire départemental)	3 611,92 €
Curage bassins (Veolia : 7 798,06 € + Amendements : 2 076 € + divers 125,94 €)	10 000,00 €
Epandage boues (ETA Chopin : 10 000,00 € + chaux vive : 5 000,00 €)	15 000,00 €
Plan d'épandage (Valterra)	3 500,00 €
Assistance technique station (Service de l'eau)	896,00 €
Suivi épandage des boues (Chambre d'agriculture)	700,00 €
Curage diverses rues Varsovie, Aglan, Michel (Véolia)	8 000,00 €
Préleveur station d'épuration (Andress Hauser)	5 600,00 €
Palier table d'égouttage (Andritz)	1 400,00 €

DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT	263 667,28 €
Maîtrise d'œuvre travaux tranches 2 et 3 (Safège)	27 628,00 €
Relevé topo pour tranche 3 (bbe)	1 884,00 €
Travaux tranche 2 aval PR Minimés (Centre voirie)	234 155,28 €

RENOVATION CHAUSSEE	30 000,00 €
Coulis : Rues Moulin Vent, Sand, Edison, Verneiller, park. Michel (Enroplus)	30 000,00 €

VOIRIE	11 793,76 €
Peinture de route (Signanet)	1 583,40 €
Stock 0/20 rouge 300 tonnes (Bézille)	5 000,00 €
Panneaux de signalisation (Girod)	3 000,00 €
Panneau entrée de ville C. Bonde (Girod) remb. Ass. 2 200 euros	2 210,36 €



LES TRAVAUX

AMENAGEMENT BAS DU BOURG 3 ^{ème} TRANCHE	29 131,00 €
Mission de maîtrise d'œuvre (A2i)	29 131,00 €

RENOVATION RUE MACHECOURT	418 093,68 €
Travaux d'éclairage public (Sieeen) subv. 10 900,00 euros	52 320,00 €
Participation câblage (Orange) restitution 1679,10 euros	1 884,17 €
Travaux de voirie, AEP et assainissement (Colas)	336 852,00 €
Travaux d'eau (Véolia)	27 037,51 €

RENOVATION RUE C. BONDE	544 463,51 €
Travaux France Telecom (Sobeca)	45 000,00 €
Travaux d'éclairage public (Sieeen) subv. 16 575,00 euros	79 560,00 €
Participation câblage (Orange)	1 508,00 €
Travaux de voirie, AEP et assainissement (Colas)	396 000,00 €
Travaux d'eau (Véolia)	21 117,13 €
Réparation busage (Sobeca)	1 278,38 €



EAU - POTEAUX INCENDIE	10 405,58 €
Réalisation branchements rue Page (Véolia)	3 755,18 €
Travaux connexion place Laennec (Véolia)	4 550,40 €
Réalisation branchement rue des Coupes (Véolia)	2 100,00 €

ECLAIRAGE PUBLIC	12 804,00 €
Candélabre rue des Zagots (SIEEEN) remb. ass. 2 220 euros	2 220,00 €
Eclairage rue Maurice Niot (SIEEEN) subv. 2 205 euros	10 584,00 €

LEGIONELLES	1 120,16 €
Recherche de légionelles (Laboratoire Départemental)	1 120,16 €

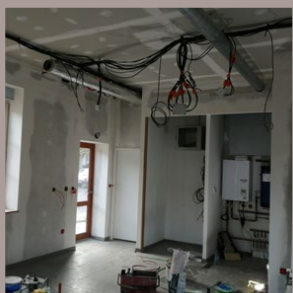
EXTINCTEURS	1 302,00 €
Vérifications	515,52 €
Essais désenfumages	229,20 €
Remplacements d'extincteurs + 10 ans (CFPI)	557,28 €

VISITES INSTALLATIONS GAZ ET ELECTRIQUES	3 600,00 €
Vérifications électriques	2 800,00 €
Vérifications gaz (Socotec)	800,00 €

ADA'P ERP BATIMENTS COMMUNAUX	5 000,00 €
Travaux de mise en conformité (Régie)	5 000,00 €



LES TRAVAUX



MAISON DES SERVICES AU PUBLIC	571 789,55 €
Maîtrise d'œuvre (Perrin Recoules)	43 200,00 €
Missions contrôles, SPS (Socotec)	7 440,00 €
Test perméabilité à l'air (Socotec)	1 800,00 €
Travaux	519 349,55 €

TRAVAUX ECOLES	40 177,31 €
Etude radon écoles (Véritas)	2 484,00 €
Peinture couloirs A. Camus (Ponsot)	20 231,31 €
Meubles bibliothèque maternelle (Régie)	700,00 €
Remplacement bloc porte maternelle (Miroglace)	4 800,00 €
Cuisine A. Camus (Régie)	750,00 €
Bibliothèque A. Camus (Régie)	1 000,00 €
Socles rétro + câbles info A. Camus (Régie)	1 000,00 €
VMC toilettes A. Camus	4 212,00 €
Achat bancs cour A. Camus (Adequat)	5 000,00 €

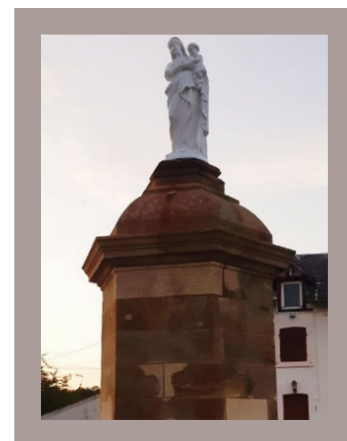
TRAVAUX BATIMENTS	227 107,45 €	
MAIRIE	1 610,00 €	
Moteur volet roulant salle conseil (Boudot)		810,00 €
Maintenance Portes automatiques (Record)		800,00 €
SALLE DES FÊTES	126 861,73 €	
Remplacement fenêtres (Boudot)		96 296,21 €
Remplacement portes (Boudot)		27 910,32 €
Peinture arrière scène (Régie)		750,00 €
Peinture et luminaire bar (Régie)		500,00 €
Rideaux (Maison du rideau)		1 063,20 €
Vérification ligne cuisson (Euromat 18)		342,00 €
BDJ Remplacement luminaires locaux (Régie)	500,00 €	
MARIE CURIE Aménagement WC extérieur en WC public (Régie)	10 000,00 €	
ECOLE SOCLE - HARMONIE	23 898,58 €	
Fenêtres salle harmonie (Guillet Piron)		12 027,36 €
Modification alarme (Vigilec)		805,20 €
Remplacement portes bâtiment (Guillet Piron)		11 066,02 €
BIBLIOTHEQUE Peintures (Régie)	500,00 €	
GALIBOTS	2 566,00 €	
Peinture soubassements grande salle (Régie)		650,00 €
Travaux couverture (Richmond)		216,00 €
Peinture salle de réunion (Régie)		1 700,00 €
CENTRE DES GLENONS Remplacement luminaires bâtiment D (Régie)	3 800,00 €	

LES TRAVAUX

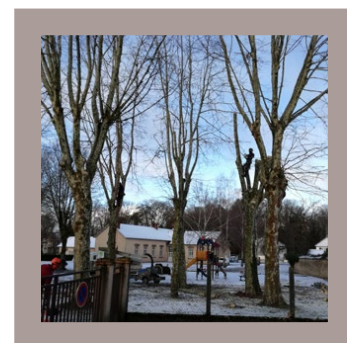
ATELIERS MUNICIPAUX	2 300,00 €	
Fosse atelier mécanique (Régie)		500,00 €
Bac rétention cuve fioul (Régie)		1 800,00 €
GENDARMERIE	55 071,14 €	
Remplacement radiateurs et VMC logements (Naty)		25 124,00 €
Remplacement portes et isolation combles (Boudot)		29 947,14 €

DIVERS	119 037,08 €
Suivi énergétique chaufferies bts communaux (Altergie)	2 500,00 €
Remise aux normes électriques dans divers bâtiments (Régie)	1 800,00 €
Signalétique maison de santé (Nevers enseigne)	5 000,00 €
Organigramme clés chaufferies, Marets, galibots et biblio (Chapier)	1 900,00 €
Expertise bois des Sœurs (ONF)	1 800,00 €
Elagage platanes Glénons (Vagne)	3 800,00 €
Elagage fromageots et bois des Sœurs (Vagne)	1 236,00 €
Illuminations (Blachère)	1 500,00 €
Réfection de la statue de la Sainte (Cibik)	1 236,00 €
Lecteur cd + usb mairie (Ultrason)	300,00 €
Nacelle (Ugap) reprise 500 euros	75 000,00 €
Audit énergétique bâtiments communaux (Sieeen) subv. 8446,34 €	14 479,44 €
Suivi énergétique sur 5 ans (Sieeen)	920,64 €
Maintenance annuelle logiciel r'ads (Sieeen)	2 100,00 €
Porte secours bâtiment communal (Boudot)	5 465,00 €

JEUX EXTERIEURS	588,00 €
Pancarte jeux glénons (Nevers enseignes)	138,00 €
Contrôle équipements ludiques (Soléus)	450,00 €



Statue de la Sainte



Site des Glénons



Stade Marcel Jandot



SPORTS	39 636,00 €
GYMNASTIQUE Poutre basse (Gymnova)	2 000,00 €
FOOTBALL	10 136,00 €
Achats de filets et poteaux corner stabilisé (Casal Sports)	350,00 €
Achat buts transportables (Mefran)	2 599,20 €
Détecteurs intérieurs et extérieurs vestiaires E. Marets (Naty)	3 136,80 €
Peinture fenêtres vestiaires E. Marets (Régie)	950,00 €
Plâtre traçage terrain (Doras)	700,00 €
Peinture traçage terrain (Courtigné)	2 400,00 €
ATHLETISME	27 500,00 €
Local stockage (Régie)	2 500,00 €
Réfection piste stade Jandot (Colas)	25 000,00 €

TOTAL GENERAL = 2 378 424,28 €

LE PÔLE SANTE

Il a été inauguré le mercredi 10 avril

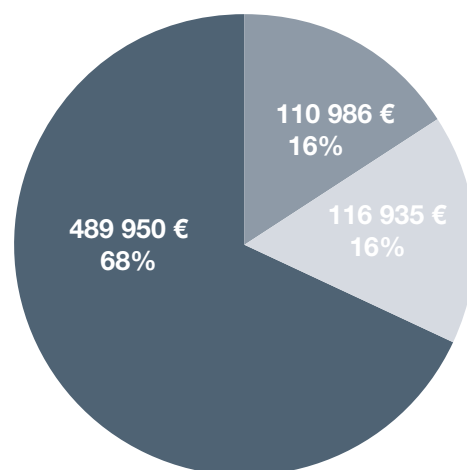
Le bâtiment se compose de trois parties :

- Le cabinet dentaire, avec deux dentistes
- Le centre de santé avec un médecin généraliste, une secrétaire médicale, deux infirmier(e)s, et cinq aides-soignantes ainsi que le service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) (Filiaris)
- La maison de santé avec un médecin généraliste, un ostéopathe, un masseur bien être, une pédicure-podologue, une sophrologue, une nutritionniste et une diététicienne et bientôt une kinésithérapeute.

L'opération financière s'élève à 717 871 €



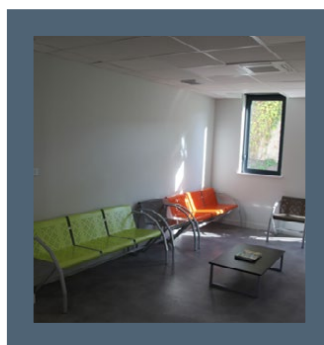
Financement de l'opération



- Subvention Etat + Région
- CANSSM (Caisse Autonome Nationale de la Sécurité Sociale dans les Mines)
- Fonds propres (dont TVA)



Remise de panneaux par le Lion's Club



Salle d'attente du Pôle Santé

LA GENDARMERIE

Les effectifs de la gendarmerie sont désormais au complet. La commune a souhaité les accueillir dans les meilleures conditions en effectuant des travaux de rénovation des bâtiments : rafraîchissement des peintures, changement de menuiseries au sein des locaux et réfection des logements.



Inauguration par Madame la Préfète le 8 juillet 2019



URBANISME

L'urbanisme sur la commune de La Machine est réglementé par un document intitulé Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.), approuvé le 14 décembre 2006 par le Conseil Municipal. Pour tout projet de construction, réhabilitation, agrandissement d'une habitation vous devez formuler une demande d'autorisation d'urbanisme auprès de la mairie. Vous trouverez la liste des travaux soumis à déclaration préalable ou à permis de construire sur le site [www.servicepublic.fr](http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N319.xhtml) en cliquant sur le lien suivant : <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N319.xhtml>

DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX

La déclaration préalable est un acte administratif qui donne les moyens à l'administration de vérifier que votre projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. Elle est généralement exigée pour la réalisation d'aménagement de faible importance.

Travaux concernés :

■ Travaux sur une petite surface

Les travaux peuvent :

- avoir lieu sur une construction existante (par exemple, construction d'un garage accolé à une maison)
- créer une nouvelle construction isolée (par exemple, un abri de jardin, une piscine) ou édifier une clôture.

Une déclaration préalable est exigée si vos travaux créent entre 5 m² et 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol.

Ce seuil de 20 m² peut être porté à 40 m² pour les travaux concernant une construction existante. Vos travaux doivent, pour cela, être situés dans une zone urbaine d'une commune couverte par un plan local d'urbanisme (PLU).

Dans le cas où la demande d'extension est certes comprise entre 20 et 40 m² de surface, mais porte l'ensemble de la surface de la construction à plus de 150 m², alors un permis de construire doit être déposé.

■ Changement de destination

Une déclaration préalable est demandée dans le cas d'un changement de destination d'un local (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation) sans modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment.

■ Travaux modifiant l'aspect extérieur du bâtiment

Une déclaration est obligatoire si vos travaux modifient l'aspect initial du bâtiment. Les travaux concernés peuvent concerner :

- la création ou la modification d'ouvertures,
- la pose de panneaux photovoltaïque,
- ou le choix d'une nouvelle couleur de peinture pour la façade, les volets, la toiture.

À l'inverse, les travaux consistant à restaurer l'état initial du bâtiment ne nécessitent pas de déclaration préalable. Ces travaux, dits de ravalement, concernent toute opération qui a pour but de remettre les façades en bon état de propreté comme le nettoyage des murs.

PERMIS DE CONSTRUIRE

Le permis de construire est un acte administratif qui donne les moyens à l'administration de vérifier qu'un projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. Il est généralement exigé pour tous les travaux de grande importance.

Travaux concernés :

■ Travaux créant une nouvelle construction

Les constructions nouvelles sont celles indépendantes de tout bâtiment existant.

Elles doivent être précédées de la délivrance d'un permis de construire, à l'exception :

- des constructions dispensées de toute formalité comme les piscines de moins de 10 m² ou les abris de jardin de moins de 5 m²,
- et de celles qui doivent faire l'objet d'une déclaration préalable.

■ Travaux sur une construction existante

Les travaux sur une construction existante concernent par exemple l'agrandissement d'une maison.

Dans tous les cas, un permis de construire est exigé si les travaux ajoutent une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 20 m². Lorsque la construction est située en zone urbaine d'une commune couverte par un PLU, un permis est nécessaire si :

- les travaux ajoutent une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 40 m²,
- ou s'ils ajoutent entre 20 et 40 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol et ont pour effet de porter la surface totale de la construction au-delà de 150 m².

■ Un permis est également exigé si les travaux :

- ont pour effet de modifier les structures porteuses ou la façade du bâtiment,
- lorsque ces travaux s'accompagnent d'un changement de destination (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation),
- ou portent sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques ou se situant dans un secteur sauvegardé.

URBANISME

LES PIÈCES GRAPHIQUES DU PERMIS DE CONSTRUIRE (PC) & DE LA DÉCLARATION PRÉALABLE (DP)

L'exemple ci-dessous illustre comment doivent être représentées les pièces à joindre avec le formulaire CERFA de demande de PERMIS DE CONSTRUIRE * ou de DÉCLARATION PRÉALABLE * à déposer à la mairie.

Les documents doivent être lisibles et précis (dimensions clairement indiquées, échelle adaptée au contexte) afin de faciliter leur compréhension par les personnes qui instruisent le dossier.

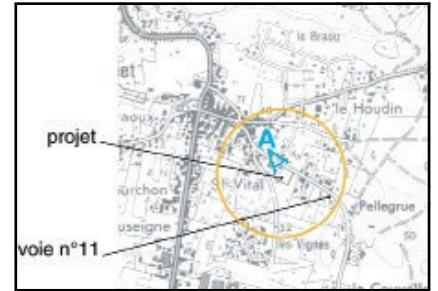
LE PLAN DE SITUATION PC 1 / PC Mi 1 / DP 1

Il sert à situer votre terrain dans la commune.

Utilisez un plan de ville ou une carte lisible. Indiquez, pour votre terrain :

- son orientation (indiquez le nord),
- un ou des repères pour le situer : t Ø m
- le nom des rues ou routes ou chemins qui le desservent.

Si la commune possède un plan d'urbanisme (PLU, carte communale), indiquez si possible la zone dans laquelle se situe votre terrain.



LE PLAN DE MASSE PC 2 / PC Mi 2 / DP 2

Il permet de décrire le terrain et d'y situer la construction.

Un plan de masse ÉTAT DES LIEUX et un plan de masse PROJET sont souvent nécessaires pour plus de clarté. Utilisez un plan (cadastral, de géomètre, ...). Indiquez l'échelle du document.

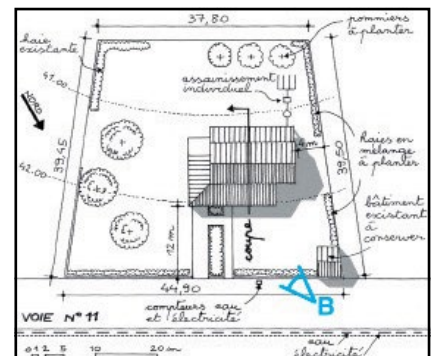
Pour votre terrain, indiquez :

- son orientation (indiquez le nord),
- ses dimensions, les courbes de niveau,
- les bâtiments existant sur le terrain, à conserver ou à démolir,
- les plantations, les clôtures.

Pour votre projet de construction, indiquez :

- ses distances par rapport aux limites du terrain,
- les places de stationnement, accès, voirie interne,
- l'emplacement des réseaux : eau, électricité, assainissement.

En cas d'assainissement individuel, représentez-le sur le plan.



LE PLAN EN COUPE PC 3 / PC Mi 3 / DP 3

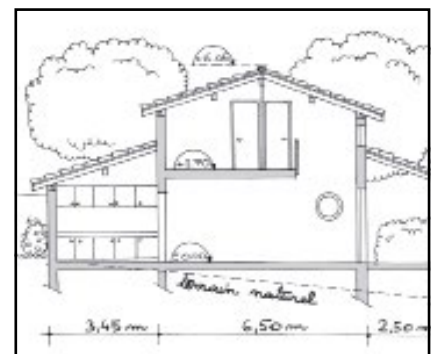
Il montre le volume de la construction et son adaptation au terrain, en particulier si celui-ci est en pente. Il montre le profil donnant sur la voie publique et, dans le cas d'une extension, l'insertion du projet.

Dessinez au moins une coupe de la construction. Indiquez l'échelle du document.

Indiquez :

- le profil et les niveaux du terrain naturel,
- le profil et les hauteurs de la construction par rapport au terrain naturel,
- le traitement des espaces extérieurs (accès, stationnement, terrasses, plantations).

Reportez la position de la coupe sur le plan de masse.



URBANISME

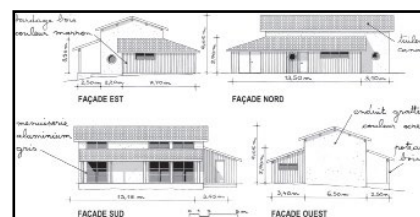
LE PLAN DES FACADES ET DES TOITURES PC 5 / PC Mi 5 / DP 4

Il montre l'aspect extérieur et permet de vérifier toutes les dimensions de la construction. Dans le cas d'une modification de façade, un plan de l'état des lieux et un plan du projet sont souvent nécessaires.

Représentez un plan de chaque façade et indiquez l'échelle.

Indiquez :

- les dimensions de la construction (longueur, hauteur),
- les dimensions et positions des ouvertures,
- l'orientation (façade sud, façade ouest, etc.),
- les matériaux apparents utilisés.



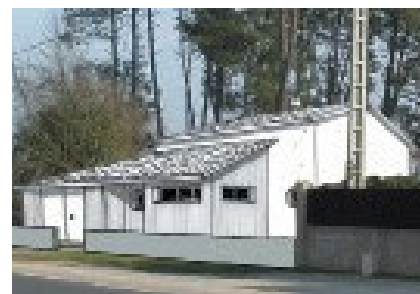
LE DOCUMENT GRAPHIQUE PC 6/ PC Mi 6 / DP 5*/ DP 6*

Il montre comment le projet sera vu dans le paysage environnant.

Prenez une photographie du terrain tel qu'il est actuellement. Représentez sur cette photographie l'insertion du projet ainsi que le traitement des accès et des abords.

Vous pouvez réaliser au choix 1 croquis à la main, 1 montage photographique, 1 simulation informatique.

Pour les projets non visibles depuis l'espace public, la DP6 est remplacée par la DP5, perspective montrant l'aspect extérieur du projet (depuis le jardin arrière, par exemple).

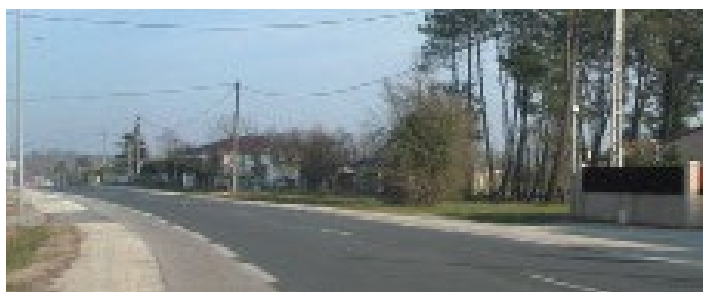


LES PHOTOGRAPHIES PC 7 - PC 8 / PC Mi 7 - PC Mi 8 / DP 7 - DP 8

Elles montrent le terrain dans le paysage proche et lointain.

Prenez au moins 2 photographies du terrain tel qu'il est actuellement, l'une de loin A, l'autre de près B.

Reportez les points de prises de vues sur le plan de situation A et sur le plan de masse B (voir page précédente).



LA NOTICE PC 4 / PC Mi 4 / DP 11**

Complément du document graphique, elle permet de justifier vos choix : conception architecturale, adaptation au terrain, respect du paysage environnant.

Rédigez un texte décrivant votre projet. Avec des termes précis, expliquez les points suivants :

- paysage : urbain, rural, vallonné, plat, arboré, ...
- terrain : pente, accès, plantations existantes ou à réaliser, visibilité dans le paysage, ...
- aspect de la construction : volumes, matériaux, couleurs, architecture traditionnelle ou contemporaine, ...
- adaptation du projet à son environnement : respect de l'architecture locale, préservation des plantations existantes, ...
- Soyez cohérent dans ce que vous indiquez entre la notice, le CERFA et les pièces graphiques !

Dans le cas d'une DP, la notice n'est obligatoire que pour les projets situés en secteur protégé. Cependant, pour une meilleure compréhension du projet, la notice est souvent nécessaire.



FOYER DES ROSES

ZOOM SUR LE FOYER LOGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES

« LA MAISON DES ROSES » Située 2 route de Decize à La Machine (téléphone : 03 86 50 87 05).

- Vous êtes retraité(e),
- Vous êtes seul(e) ou en couple, vous êtes valide,
- Vous ne pouvez ou voulez plus rester seule(e) à votre domicile,
- Vous recherchez pour vous-même ou pour l'un de vos proches une solution pour rompre l'isolement et bénéficier d'une présence permanente.

Doté de 52 appartements, l'établissement est un lieu de vie qui permet aux locataires de bénéficier de services collectifs adaptés à leurs besoins. Le foyer est habilité à recevoir des bénéficiaires de l'allocation personnalisée à l'autonomie (APA) et de l'aide sociale. Il répond également aux normes d'attribution de l'allocation personnalisée au logement (APL).

Prix de la journée pour une personne seule : 36.39 €

- Hébergement : 27.23 €.
- Repas du midi et potage du soir : 9.16 €.

Prix de la journée pour un couple : 45.38 €

- Hébergement : 29.78 €.
- Repas du midi et potage du soir : 15.60 €.



GENERATIONS MOUVEMENT



Le club est ouvert à tous, toute l'année :

- Le lundi : travaux manuels
- Le mardi : tous les jeux (belote, scrabble, tarots, pétanque suivies d'un goûter)
- Le mercredi : scrabble et dictée

Voyage : Si cela vous dit venez voir, les portes sont grandes ouvertes.

Contact : 03.86.50.43.26 ou bien venir au club (rue Roger Salengro La Machine)

SERVICE MOBILITE

Tous les samedis matin la municipalité met à votre service un bus pour vous rendre au marché.



LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

QU'EST-CE QUE LE CCAS ?

Le Centre Communal d'Action Sociale est une institution locale d'action sociale et met, à ce titre, en place une série d'actions générales de prévention et de développement social dans la commune tout en collaborant avec des institutions publiques et privées.

Dans le cadre de missions sociales légales, le CCAS s'investit dans des demandes d'aide sociale et les transmet aux autorités ayant en charge de prendre ces décisions.

Dans le cadre de l'aide sociale facultative, le CCAS s'occupe de services tels que les secours d'urgence, les colis alimentaires ou encore une participation financière pour les licences sportives et culturelles. En bref, l'essentiel de la politique sociale de la commune, qui est le principal financeur.

Enfin, le CCAS supporte financièrement et techniquement certaines actions sociales dont l'intérêt va directement aux habitants de la commune (ex : les Restos du Cœur).

Le CCAS est rattaché à la commune et il est géré par un conseil d'administration paritaire comprenant autant de membres élus (conseillers municipaux) que de membres nommés parmi les professionnels sociaux et le monde associatif. Il est présidé de droit par le maire et le conseil d'administration, élit en son sein un(e) vice-président(e) en l'absence du Maire : C'est Madame Sylvie Dumont.

Madame Dumont est à disposition notamment chaque mardi après-midi lors de sa permanence en Mairie.

FÊTE DES MÈRES

À l'occasion de la Fête des Mères, soixante-dix mamans ont été accueillies, à la mairie, par Sylvie Dumont, adjointe au maire, en charge du Centre communal d'action sociale (CCAS). « La Maman c'est la personne qui, dans les moments difficiles, va rassurer, consoler son enfant. D'abord lors des premiers bobos puis ensuite quand viennent les mauvaises notes et les épreuves de la vie » Une rose a été offerte à chacune. Après avoir honoré Martine CANO et Liliane PAILLARD (5 enfants chacune), le verre de l'amitié et quelques gourmandises sont venus conclure ce chaleureux événement.

UNE ATTENTION POUR LES AÎNÉS

Le Centre Communal d'Action Sociale n'oublie pas les aînés machinois résidant dans les Ehpad ou foyer. C'est pour cette raison que les membres du CCAS vont leur rendre visite chaque fin d'année. Et comme le Père Noël, ils ont une attention particulière pour chacun.

REPAS DES AÎNÉS

« Vous souvenez-vous de ces bruits de craie sur le tableau noir, de ces récitations à haute voix et l'importance du calcul mental ? ». C'est par ces mots, que Sylvie Dumont, Vice-Présidente du CCAS, a accueilli les quelques 210 « écoliers ». L'Hôtel des Mineurs était en charge de la cantine, et l'orchestre Pascal Rabigot, le professeur pour la leçon de danse.

Le coût supporté par la collectivité est de 17 565 Euros pour ces opérations (Repas : 9 338 €, bon d'achats : 8 227 €)

Retenez la date du Dimanche 8 Mars 2020 pour le prochain rendez-vous.



LA MACHINE VILLE AIDANTE ALZHEIMER

La Municipalité a signé avec France Alzheimer une charte Ville Aidante Alzheimer.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Constituée de 20 communes, la Communauté de Communes Sud Nivernais (CCSN) intervient sur de nombreuses compétences : développement économique, collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, protection et mise en valeur de l'environnement, tourisme...

De par ses compétences et depuis sa création, la Communauté de Communes a fait le choix d'orienter essentiellement ses actions à travers le développement économique, avec

l'ambition de créer une dynamique forte sur l'ensemble du Sud Nivernais. Cela s'est traduit en 2019 par de nombreux chantiers et actions repartis sur l'ensemble du territoire.

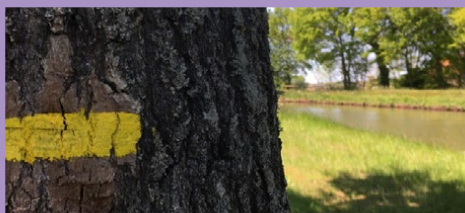
Pour plus de renseignements :

Communauté de Communes Sud Nivernais

2 la Jonction 58 300 DECIZE

03.86.77.09.45 | accueil@ccsn.fr

www.ccsn.fr | [@CCSudNivernais](https://www.facebook.com/CCSudNivernais)



RÉFECTION DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Opération co-financée dans le cadre du
FONDS DE CONCOURS

Coût : 19 435 € HT

Commune de
Thianges (50 %) 9 717,50 €
Communauté de Communes
Sud Nivernais (50%) 9 717,50 €



LE MULTI ACCUEIL

L'ACCUEIL PETITE ENFANCE

L'accueil Petite Enfance est rebaptisé : il s'appelait auparavant « **La Souris Verte** » et depuis le 16 septembre, son nom est « **La P'tite Ruche** ».



Ce projet est l'aboutissement de nombreux questionnements, d'échanges et d'énergies engagées par différents acteurs de 2017 à 2019. Il est le résultat d'une démarche complexe et partagée.

C'est également une nouvelle aventure pour les salariées de l'Association « La Souris Verte », pour les équipes bénévoles et professionnelles du Centre Socio-Culturel de La Machine et pour tous les partenaires institutionnels. Tous ces acteurs se sont mobilisés afin de construire des solutions adaptées et complémentaires sur notre territoire, dans l'intérêt des jeunes parents et des petits enfants.

En raison de la demande, « La petite ruche », le nouveau nom du Multi-Accueil, a une plus grande amplitude horaire qu'avant. Le multi accueil est ouvert du lundi au vendredi de 07h30 à 18h30, et propose différents types d'accueils : régulier, occasionnel et d'urgence.

« La P'tite Ruche » dispose de 15 places et ce petit nombre d'enfants accueillis offre de bonnes conditions pour prendre en charge chaque enfant en tant qu'individu à part entière,

avec son histoire de vie familiale, culturelle et son potentiel : rythme, besoins, compétences, possibilités, rituels, avec son propre caractère, son tempérament, son degré de compréhension et d'acquisition. Il s'agit avant tout pour l'équipe de préserver le bien-être de l'enfant afin qu'il puisse s'épanouir pleinement dans ce lieu collectif différent mais complémentaire à la cellule familiale.

Quelles que soient les différentes phases de la journée (ateliers, repas, sorties, séparations,...) l'adulte est présent dans sa relation à l'enfant : il rassure, encourage et le valorise, en quelques mots le personnel participe à ce que l'enfant grandisse en collaboration avec les parents... Le personnel est capable d'ajuster, de négocier, de faire preuve d'ouverture d'esprit et de flexibilité afin de faire face à une grande diversité de familles et de situations. L'équipe est également capable d'évaluer sa pratique et l'adapter pour que l'accueil convienne à tous : enfants, parents et équipe professionnelle.

Rue Louis Lanoizelée 58260 LA MACHINE

Tél : 03 86 50 43 77



La Machine = 1 commune amie des enfants

LES ÉCOLES

PROJETS ÉCOLE MATERNELLE

La rentrée en chanson	La rentrée en chanson Les GS ont chanté « La chanson de la Rentrée » sur temps de récréation aux petits
Spectacle MCNA	Les élèves des deux classes de MS GS ont profité du spectacle délocalisé de la MCNA à Sougy-sur-Loire le vendredi 11 octobre 2019. Le Petit Phil Rouge de la compagnie Jo Coop Ce spectacle rempli de poésie, d'art et d'humour a émerveillé nos élèves.
Technologie	Un projet Technologie. Projet pour se repérer dans l'espace avec un labyrinthe grandeur nature et utiliser les principes algorithmiques (2 à 3 séances placées en fin d'année). Travail en amont sur le repérage dans l'espace.
La semaine des valeurs de La République	Une rencontre intergénérationnelle avec les personnes âgées de la Maison des Roses en collaboration avec l'école du socle. En amont, les élèves avaient confectionné une soupe par classe. Les MS GS se sont rendus à la maison de retraite pour participer à des jeux de société et partager leur soupe avec les personnes âgées le lundi 9 décembre. Les personnes âgées s'étaient familiarisées auparavant avec les jeux de société sélectionnés par les enseignantes Pour les TPS-PS et PS-MS: accueil à l'école maternelle. Les élèves ont accueilli les 7 personnes âgées, ils leur ont expliqué les règles des jeux et ont dégusté les soupes le jeudi 12 décembre 2019.
L'Echappée lecture	L'échappée lecture (pour les GS : 8 livres à lire puis voter le préféré) + visites à la bibliothèque municipale.
Projet art avec le centre contemporain de Pougues les Eaux	Projet Art Intitulé du projet: « Graines d'Art-bre». Dernière semaine de Novembre Suite au travail déjà effectué par Mme Riboli, professeure de SVT au collège de La Machine sur la thématique de la graine l'an passé auprès des enfants de maternelle dans le cadre du label Ecole du Socle, ce projet se veut une prolongation des acquisitions scientifiques sous l'angle de l'art contemporain.
Fête du sport	Les deux classes de MS GS ont participé à cette belle fête du sport le vendredi 20 septembre 2019.
Sorties bibliothèque municipale de La Machine 5 fois dans l'année	Lors de cette visite, les élèves ont pu emprunter un livre qui reste dans la classe et ont participé à une lecture d'album Le Tout Petit roi. L'album la Très grande Princesse nous a été prêté afin de faire le lien : école/Bibliothèque.
Spectacle de Noël	La compagnie Coconut a présenté un spectacle intitulé Le Noël de Blanche-Neige à l'école maternelle le mardi 10 décembre.
Fête de Noël	Vendredi 20 décembre 2019 (avant les vacances de Noël) Spectacle de l'enfant, venue du Père-Noël avec distribution des cadeaux. Organisation d'une Tombola et d'une vente de sablés au Marché de Noël de La Machine par les parents d'élèves élus.

L'ÉCOLE PRIMAIRE

ACTIVITÉS ET PROJETS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020 À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE ALBERT CAMUS.

Dans le domaine culturel, 5 classes participeront à l'Echappée lecture (prix littéraire proposé en partenariat avec la bibliothèque municipale) Votes en novembre.

Toutes les classes sont également inscrites aux Prix des Incorruptibles, l'objectif étant de lire les titres sélectionnés par l'association dans sa catégorie d'âge, se faire un avis et voter pour son livre préféré en mai.

Dans le domaine artistique, l'école exposera les œuvres des enfants lors de l'exposition de peinture organisée chaque printemps par la bibliothèque municipale et Mr Balourdet.

Cette année aura également lieu le Printemps des poètes.

Dans le domaine sportif, des activités diversifiées, dans le cadre de l'USEP sont proposées tout au long de l'année sur le temps scolaire et en dehors du temps scolaire Rencontres CROSS, Rugby, Lutte, Sport boules et Ptit Tour à vélo pour les cycles 3,

Rencontres Orientation, Jeux de raquettes et pelote basque, gymnastique et Athlétisme pour les cycles 2.

Cette année, toutes les classes fréquenteront la piscine municipale de Decize.

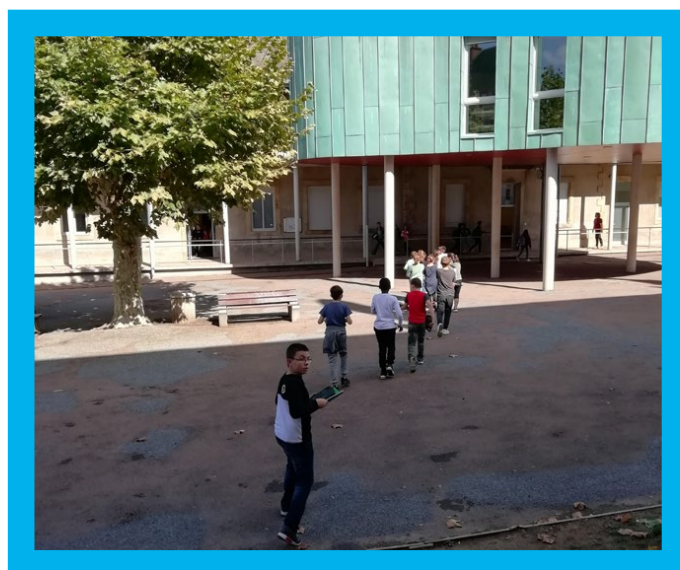
Une classe découverte est organisée en février prochain à La Tranche sur Mer.

Elle concernera 5 classes de l'école, soit une centaine d'élèves du CP au CM2. La commune finance 15 000 € en faveur de ce séjour afin de limiter la participation financière des familles.

Ce séjour permettra la découverte du milieu marin, de la ville de La Rochelle... et vivre une expérience inoubliable.

Enfin, dans le cadre de l'école du socle, des activités et échanges seront poursuivis avec la maternelle et le collège dans les apprentissages de base (mathématiques, anglais, sciences et technologie...).

Un partenariat est également réalisé avec le Centre Socio-Culturel notamment dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité (le Clas). Les 2 soirs où le Clas a lieu (lundi et mardi), 2 enseignants interviennent avec les bénévoles et professionnels du CSC pour aider les élèves à faire leurs devoirs.



CONSEIL MUNICIPAL DE JEUNES

L'école du socle vise à amener les élèves scolarisés à devenir des citoyens éclairés et responsables. C'est dans ce cadre qu'un Conseil Municipal d'Enfants a été créé dans notre commune, en ayant pour mission principale de donner la parole aux jeunes Machinois.

Après une campagne électorale des candidats, les élèves de l'école élémentaire et les collégiens ont pu exprimer leur choix en votant lors d'élections organisées le 9 décembre 2018.

A l'issue de ce vote, 13 conseillers municipaux enfants ont été élus pour un mandat d'une année : sept CM, Ilyas Beyer Doufair, Mathis Cotet, Kylian Deléglise, Aaron Félix, Chloé Languinier, Luckas Roy, Hugo Strainovic, et six 6ème, Pierre Bernard, Clarisse Brossard, Adam Drazek, Laurine Fallet, Thomas Goux, Lalie Villa.

Le nouveau Conseil Municipal a alors désigné un Maire enfant, Pierre Bernard, interlocuteur privilégié auprès du Maire, Daniel Barbier.

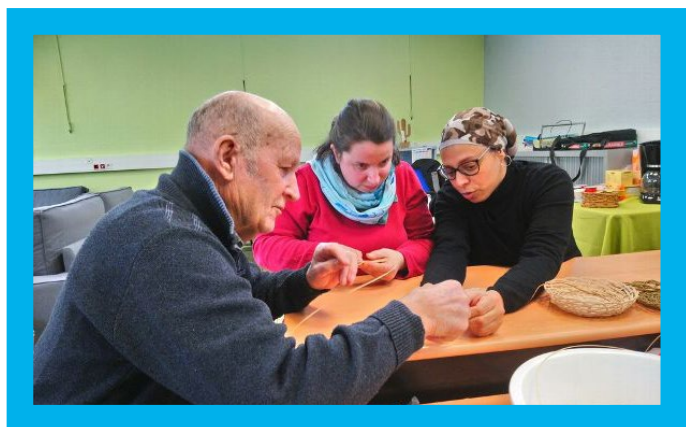
En plus des différentes cérémonies et commémorations auxquelles les jeunes élus peuvent prendre part, chaque mercredi matin, durant une heure, le CME se réunit au collège, accompagné d'Aurélié Decaestecker, Professeur d'Histoire-Géographie, Géraldine Jeandaux, conseillère municipale et avec l'aide d'Aline Urbanowski, personne

référente de l'école du socle. De ces séances, divers projets ont vu le jour : l'installation de « bancs de l'amitié » dans la cour de l'école élémentaire, la programmation d'une séance de cinéma à la salle des fêtes, la collecte de jouets et livres pour l'association caritative « Du Nord pour le Sud ». D'autres idées sont encore dans les cartons, mais place au nouveau CME, qui prendra ses fonctions en décembre, suite aux nouvelles élections.



Les jeunes élus

PARTAGE DE SAVOIR-FAIRE À L'ESPACE PARENTS (ÉCOLE DU SOCLE)



Ce dispositif unique dans la Nièvre, en place depuis septembre 2018 et en expérimentation sur trois ans, s'appuie sur un lieu, l'espace parents (*) : un local coloré situé entre l'école et le collège, ouvert à tous les parents ayant au moins un enfant scolarisé, de la maternelle à la 3^{ème}.

Des liens et encore des liens. Entre élèves (de la maternelle au collège), parents, associations..., les initiatives se sont multipliées :

Lectures en tous sens Lundi 20 mai, l'espace parents est sorti de ses murs pour aller lire des poèmes aux résidents du Foyer des roses.

Quant aux élèves de maternelle, ils ont reçu les résidents le jeudi 20 juin. et ces derniers leur ont raconté des histoires.

Escape game Lundi 3 juin (matin), les élèves de grande section (GS) ont participé à un escape game au Musée de la mine (découverte ludique du musée, avec chasse au trésor).

“La Machine d’hier à aujourd’hui” Du 24 au 30 juin, l'espace parents a accueilli l'exposition photo de l'Amacosmi, fruit des ateliers patrimoine de l'année.

Autres actions Les “apéros parents”, le journal Le P'tit Galibot - Les échos de l'École du socle, ...

FÊTE DU SPORT

VENDREDI 20 ET SAMEDI 21 SEPTEMBRE : PREMIERE FETE DU SPORT SOUS LE LABEL « GENERATION 2024 * » LES SCOLAIRES ET LE GRAND PUBLIC AUX GLÉNONS

La ville de La Machine a été labellisée « Génération 2024 » avec pour objectif le développement des passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif dans le cadre de la préparation des Jeux Olympiques de 2024 à Paris.

Il s'agit d'encourager et de développer la pratique sportive des jeunes, de leur faire découvrir les valeurs de l'olympisme, l'esprit de compétition, le fair-play, le partage dans l'équipe...

Cyrielle Colin, étudiante à Dijon en master 2 « Management et organisation d'événements sportifs », a été accueillie

en stage par la municipalité sous la responsabilité de C. Vingdiolet et en partenariat avec l'OMS.

Cyrielle a organisé la journée du sport, en transformant le site des Glénons a été transformé en site olympique (flamme, anneaux, hymne,...) sous l'égide du judoka Cyrille MARET, médaillé de bronze au JO de Rio en 2016.

Tout au long de la journée du vendredi, réservée aux scolaires, 350 élèves machinois (de la maternelle aux troisièmes) et de Ville-Langy (écoliers) ont pu découvrir les disciplines proposées par les associations sportives machinoises ainsi que d'autres activités telles que le BMX, la Boxe, le tir à l'arc, le rugby,...

Quant à nos collégiens, ils se sont vus proposer un mini raid encadrés par la section sport étude du lycée Maurice Genevois de Decize.

L'événement a débuté par la cérémonie protocolaire avec défilé des élèves



FÊTE DU SPORT



La fête sportive s'est poursuivie le samedi avec une chasse au trésor. Sur le principe d'une course d'orientation avec de petites épreuves sportives accessibles à tous, les familles et les compétiteurs ont passé un bon moment.

En plus des associations sportives, l'ancien pilier du club d'athlétisme de La Machine, Jean-Paul Moussy, a présenté une exposition sur le club de sa création jusqu'à nos jours.

* Label : en appui à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques à Paris en 2024, le label Génération 2024 a été lancé par les ministères de l'Éducation, de l'Agriculture et des Sports pour encourager et développer la pratique sportive des jeunes.

Merci à l'OMS et aux associations sportives pour leur collaboration ainsi qu'au personnel des ateliers municipaux pour la réalisation des décors.



**RETROUVEZ LES MOMENTS FORTS DE CET ÉVÈNEMENT
EN PHOTO ET EN VIDÉO SUR :**

[HTTPS://WWW.YOUTUBE.COM/WATCH?V=MWOIAF-AVIO](https://www.youtube.com/watch?v=MWOIAF-AVIO)

LES SPORTS

LES BALLETS MACHINOIS

Notre association accueille les enfants à partir de 3 ans. Actuellement nous sommes 40 danseuses et une dizaine de dirigeants. Nous proposons des spectacles pour les fêtes de village, brocantes, les kermesses, carnaval, comice, maison de retraite.....

Cette année nous avons participé au carnaval de la Machine, au comice à Luzu..... Et comme chaque année notre dîner spectacle qui regroupe environ 140 spectateurs autour d'un repas concocté par un traiteur. Chaque costume est différent, coloré, fabriqué par de petites mains bénévoles.

Un spectacle qui montre tout le travail accompli dans l'année.



UFM ATHLÉTISME

Bien que la saison ne soit pas encore terminée, le club d'athlétisme de LA MACHINE a dressé son bilan sportif, lequel, au regard des performances de ses athlètes, peut l'estimer très satisfaisant et enrichissant pour la suite.

A commencer par son école constituée d'éveils et de poussins, de par leur assiduité aux entraînements, a brillamment représenté le club en glanant des médailles de diverses couleurs lors des cross et des kids en salle ou sur piste.

Après une saison de cross conclue par de bons résultats sur les différents championnats avec Marion GRIVEAU (Benjamine) : 8^{ème} (Nièvre), 78^{ème} (Bourgogne) ; Chloé MARCEAU (Minime) : 11^{ème} (Nièvre), 32^{ème} (Bourgogne), 83^{ème} (Interrégionaux) Clara DIAS FERNANDES : 47^{ème} (Bourgogne), 82^{ème} (Interrégionaux) ; Alain PACAUT (Master) en devenant Champion de la Nièvre et Vice-Champion de Bourgogne.

Les Neversalles (Championnats de la Nièvre en salle) ont quant à eux permis à certaines de nos jeunes athlètes de s'inviter sur les podiums :

N'hésitez pas à parler de nous autour de vous, assurant la détente, le plaisir, pour passer un agréable moment en toute saison. Un spectacle pour petits et grands...

Nos heures de répétitions :

- Pour les moins de 7 ans, les mercredi de 16h à 17h.
- Pour les 7 à 12 ans le samedi de 14h30 à 16h.
- Pour les ados le samedi de 16h à 17h30.
- Pour les adultes, le samedi de 17h30 à 19h.

Pour tous renseignements ou inscriptions plusieurs possibilités pour nous contacter :

Mr PAUTET (Président) : 03.58.06.03.35

Mme CAREME (Secrétaire) : 06.46.16.02.59

Notre adresse mail : lesballetsmachinois58@gmail.com

Notre site Internet : <http://www.lesballetsmachinois.com>

 les Ballets Machinois

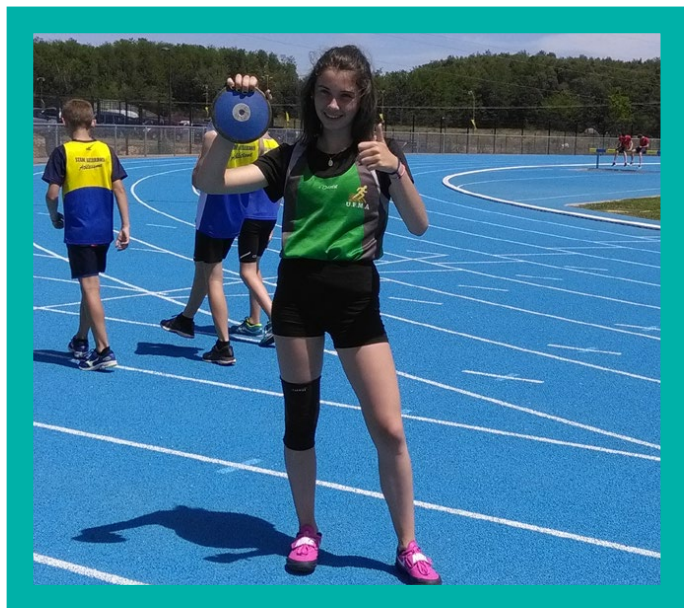


- Marion GRIVEAU : 2^{ème} à la longueur, 3^{ème} au 50m
- Chloé MARCEAU : 3^{ème} au poids
- sans oublier Clara DIAS FERNANDES pour sa 4^{ème} place au 50m, sa 5^{ème} à la hauteur et 50m haies, ce qui lui a permis d'être sélectionnée avec Marion GRIVEAU en Equipe de la NIEVRE pour représenter celle-ci à l'Inter Comité en salle à AUBIERE (Puy de dôme).

A noter que ces trois athlètes : Marion, Chloé et Clara ont été retenues au stage départemental organisé par la Commission Athlétique et le CDA58. Puis vinrent les Championnats de la Nièvre sur piste sur lesquels Marion et Chloé se sont encore une nouvelle fois illustrées en s'octroyant pour la première le titre de Championne de la Nièvre du disque, de la longueur, Vice-Championne du 50m et 3^{ème} du triathlon ; avant que la deuxième ne s'accapare le titre au poids, deuxième au disque (Vice-Championne), 4^{ème} au 50m, 4^{ème} au 100m, et 4^{ème} au triathlon, confirmant une semaine plus tard lors des Championnats de Bourgogne à MACON leurs bonnes formes du moment avec la 7^{ème} place de Marion GRIVEAU à la longueur et au disque et totalisant 72 points au triathlon échouant de 3 points la qualification aux Pointes d'O. Cette dernière s'est vue remettre par la Municipalité et l'OMS un Puits d'Honneur récompensant sa saison sportive.

LES SPORTS

Quant à Chloé MARCEAU elle est devenue Vice-Championne au lancer du poids avant de conquérir le titre de Championne de Bourgogne au disque, ce qui lui a valu d'être retenue au stage régional et en Equipe de BOURGOGNE FRANCHE-COMTE pour disputer la coupe de France des ligues Minimes,



Cette année, l'UFMA a organisé :

- le 06 octobre une course nature de la forêt des Minimes
- le 08 décembre le cross de l'étang Grenetier
- ainsi que trois compétitions pour les jeunes (2 en salle, une en extérieur et une matinée découverte en septembre).

COTET Bruno, Président UFM Athlétisme.



BDJ 2.0

L'ASSOCIATION BDJ RENAÎT DE SES CENDRES !

Suite à la perte de vitesse de l'association BDJ en tant qu'accueil de loisirs, à la multiplication de « la paperasse administrative » et au départ de Fabien CHARMOT de la structure, l'association était au repos...

D'irréductibles machinois n'ont pas eu le cœur de laisser mourir cette association et ont souhaité lui redonner un nouveau souffle avec une nouvelle orientation basée sur l'animation de la commune. Une nouvelle structure prend vie sous forme d'une association collégiale (chaque membre fondateur est co-président(e)).

Terminé l'accueil de jeunes au local comme cela se faisait auparavant (aucun salarié animateur ne sera disponible), faites place à l'organisation d'événements festifs, en lien avec l'ensemble des acteurs machinois qui souhaiteront prendre part aux projets.

L'idée qui nous anime est de « faire bouger notre ville » comme au bon vieux temps ! Temps où chacun pouvait se retrouver et s'amuser ensemble lors de moments phares : Noël, fête de la musique, halloween, festival...

Nos projets pour l'année 2020 :

- Avril – Mai : organisation d'une journée « aime ta planète » pour sensibiliser au zéro déchet, aux alternatives alimentaires, au DO-IT-YOURSELF plutôt qu'à l'achat constant...
- Fête de la musique 2020 : organisation d'un concert
- Eté 2020 : organisation d'une brocante et / ou d'un concours de boules / mölki
- Octobre 2020 : Halloween (concours de maison décorée, chasse aux bonbons, soirée déguisée...)
- Novembre 2020 : Week-end de l'humour : festival La Machine à Rire
- Décembre 2020 : organisation d'un marché de Noël et animations

Espérant vous voir nombreux à chacun de ces événements, nous vous souhaitons une très belle année !

L'équipe de BDJ 2.0

OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS

PUITS D'HONNEUR 2019

L'Office Municipal des Sports (OMS) a récompensé, en Juin dernier, ses sportifs.

Sur le site des Glénons, Pascal GIRARD, président de l'OMS et Marie Christine VINGDIOLET, adjointe à la vie associative, ont remis les Puits d'honneur aux meilleurs athlètes de la saison sans oublier les bénévoles qui grâce à leur investissement permettent aux clubs sportifs de fonctionner.

Les Lauréats :

- Alfa : Richard RULLIER
- Ecole Albert Camus (CM2) : Louange RABET et Cécilia MINGUELL.
- Fashion Machine : Céline BRIEZ.
- Le H.B.C LA MACHINE : L'équipe Filles
- Les Ballets Machinois : Océane MOUZAY.
- La Pétanque Machinoise : Tonio GAÏTA.

- Sudniv Actiforme : Lionnel LADRIERE.
- Tennis club : Axelle ROUGET.
- UFM Athlétisme : Marion GRIVEAU.
- UFM Football : Roger BIENAIME.
- UFM Gymnastique : Soanne MONSARAT, Margaux, PIETTE, Jade SOTH, Laurine FALLET et Adèle AMELAINE.
- OMS : Vincent Fuentes



ÉCOLE DE MUSIQUE

L'Ecole de Musique de La Machine regroupe 46 élèves, âgés de 4 à 67 ans.

L'équipe pédagogique dirigée par Florence Charles Rouby, se compose de 7 enseignants : Yann Bail à la trompette, Elise Charles pour l'éveil musical, Florence Charles Rouby à la flûte traversière, Diane Durand au saxophone, Philippe Goby à la guitare, Pierre Luzy à la batterie et Sebastien Smechtala pour le cor et la formation musicale.

Des pratiques de groupes sont également enseignées comme le groupe de musiques actuelles, l'ensemble de guitares ou l'ensemble de cuivres.

L'école est ouverte à tous, dès l'âge de 4 ans et les adultes débutants comme confirmés sont les bienvenus !

En 2019, vous avez pu entendre à plusieurs reprises les élèves et les professeurs de l'Ecole de Musique, que ce soit pour des auditions de classes ou lors de la rencontre avec l'Ecole Albert Camus.

Pour cette année encore, ils vous préparent de nombreux moments musicaux !

Ainsi si vous souhaitez les rencontrer et apprécier le travail de ce début d'année, n'hésitez pas à venir les écouter pour l'Audition du Nouvel An le Samedi 18 Janvier 2020 à 15h à l'Espace des Galibots. Ils rejoueront ce programme au foyer des Marizys le samedi 1^{er} Février.

Le 16 Mai aura lieu une rencontre des classes de guitares de La Machine et Nevers à l'Espace des galibots.

Enfin, le concert de fin d'année, sur le thème des musiques du monde, en partenariat avec l'école primaire Albert Camus se déroulera le Jeudi 18 Juin à 18h30 toujours à l'Espace des Galibots.

Pour tous renseignements :

ecoledemusique@mairie-la-machine.fr



Un soutien financier de plus de 50 000 € par an au service de la culture musicale !

2019 EN IMAGES

VENDREDI 15 FÉVRIER

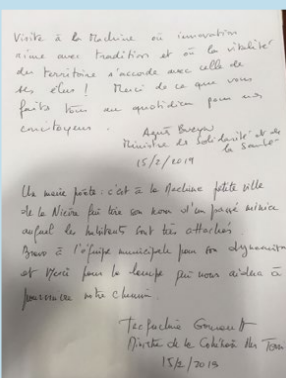
Venue ministérielle

Après la signature dans les salons de la Préfecture de la Nièvre, d'un pacte de développement territorial pour la Nièvre, nous avons eu le plaisir d'accueillir Madame Agnès BUZYN, Ministre des Solidarités et de la Santé ainsi que Madame Jacqueline GOURAULT, Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales accompagnées des parlementaires et de Madame HOUSPIC, Préfète de la Nièvre.



Madame HOUSPIC souhaitait présenter aux ministres les réalisations et projets ayant bénéficié de crédits au titre de l'Etat. En effet, la commune de La Machine a bénéficié de ces crédits pour la réfection du centre bourg et pour le chantier de rénovation du Centre Socio Culturel.

Après l'accueil protocolaire qui s'est déroulée à l'hôtel de ville, au cours duquel il leur a été présenté les travaux réalisés et ceux en cours, nous avons effectué une visite du centre bourg qui nous a conduits dans les locaux du centre socio culturel afin de présenter la Maison de Service aux Publics (MASP).



MARDI 12 FÉVRIER

Ecole du Socle : TF1 diffuse un reportage de 1 minute 30 lors de son journal de 13h



SAMEDI 30 MARS

Matinée Pléchie avec les anciens de l'association des Plécheux du Morvan



DIMANCHE 7 AVRIL

Carnaval organisé par le Centre Socio Culturel



MERCREDI 10 AVRIL

Inauguration du pôle santé avec Gilles De Lacaussade, directeur général de Filieris



SAMEDI 22 JUIN

Arrivée de la 3^e étape du TNM



VENDREDI 27 JUIN

Signature du 1^{er} CPOM* pour l'établissement la « Résidence Les Marizys » avec l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne Franche Comté et le Président du Conseil Départemental pour la période 2019-2023.



*CPOM : Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens

2019 EN IMAGES

LUNDI 8 JUILLET

Signature du dispositif « Participation Citoyenne » en présence de Madame la Préfète de la Nièvre et visite de la gendarmerie



SAMEDI 20 JUILLET

Journée Bien Etre : Le dîner rythmé au son de flamenco



MERCREDI 14, JEUDI 15 ET VENDREDI 16 AOUT

Fête patronale et course cycliste.



SAMEDI 13 JUILLET

Spectacle des fontaines dansantes mis en place par la société Atlantid



MERCREDI 4 SEPTEMBRE

Venue de la Présidente du Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté



JEUDI 7 NOVEMBRE

La municipalité et Filieris scellent leur partenariat devant notaire.



SAMEDI 23 NOVEMBRE

A l'occasion de la Saint Hubert, l'Equipage de la Clé des Champs a de nouveau animé notre cité



SAMEDI 14 DÉCEMBRE

Une pléiade d'animations offerte par la municipalité avec le soutien de l'UCIAM et BDJ 2.0



BIENVENUE BEBES

Liste arrêtée au 30 novembre 2019.

Liste des naissances non-exhaustive : certains parents n'ayant pas souhaité la publication dans la presse.
Du 30 novembre 2018 au 30 novembre 2019, 17 naissances ont été enregistrées.

GUILLET Nino	25 décembre 2018 - MOULINS
LESUEUR PAUDELEUX Loris	26 décembre 2018 MOULINS
GUINARD Magdaleyna, Prescillia, Marie	6 janvier 2019 - MOULINS
VAURIGAUD Luna	26 janvier 2019 - MOULINS
VAULLERIN Antonn, Philippe	4 avril 2019 - NEVERS
LAGHRISSI Arij	6 avril 2019 - MOULINS
BARDIN Emma, Sylvie, Juliette	7 avril 2019 - MOULINS
MAILLOT Virgile, Ernest, André	25 août 2019 - MOULINS
RIPOLL Mahina, Françoise, Sylvie	14 octobre 2019 - DECIZE
LARIVIERE Nywais, Hawailly, Mayvie	25 octobre 2019 - AUXERRE

Samedi 11 MAI, la municipalité met les bébés à l'honneur



ETAT CIVIL

MARIAGE

Liste des mariages non-exhaustive : certains époux n'ayant pas souhaité la publication dans la presse.
Du 30 novembre 2018 au 30 novembre 2019, 7 mariages ont été célébrés.

SOWINSKI Frédéric & MAGNIN Laurence, Jeanne	19 janvier 2019
CHAUDILLON Eric, Antoine, René & PIL Magali, Marie-Hélène	13 juillet 2019
GRZESKOWIAK Matthieu & BRIEZ Floriane, Michelle, Yvette	27 juillet 2019
REPAUZET Bruno, Ernest & AUVRAY Yolande	3 août 2019
OBLEKOWSKI Romain, Edouard, Lucien & JARZABEK Maryline, Laurianne	10 août 2019

DECES

Liste arrêtée au 30 novembre 2019.

CAMUT Jacqueline, Henriette veuve BEAUFILS	5 décembre 2018 - 88 ans
BARBU Maria, Vasilica veuve NICULESCU	3 janvier 2019 - 84 ans
BALOURDET Roland, René	3 janvier 2019 - 84 ans
PREVOTAT Etienne, Florent	6 janvier 2019 - 88 ans
TURPIN Monique, Marthe veuve PEIGNOT	10 janvier 2019 - 83 ans
MOUTHE Marcel	9 janvier 2019 - 89 ans
AGEZ Robert, André, Latham	11 janvier 2019 - 85 ans
KONIEC Eleonora veuve BANNIER	19 janvier 2019 - 94 ans
GOLOB Stanislas	19 janvier 2019 - 78 ans
BILBAULT René, Lucien	4 février 2019 - 88 ans
DASRE Julienne, Renée	6 février 2019 - 88 ans
JOLY François, Robert, Marie	11 février 2019 - 73 ans
LANCELOT Justin, Pierre	5 février 2019 - 79 ans
FONTAINE Marie, Thérèse, Simone, Mauricette épouse LARRIVÉE	8 février 2019 - 81 ans
DEL TORCHIO Charles	21 février 2019 - 79 ans
DEBAGNIARD André, Eugène	27 février 2019 - 86 ans
GUICHARD Paulette, Claire veuve BOUTEILLER	4 mars 2019 - 91 ans



ETAT CIVIL

DECES

Liste arrêtée au 30 novembre 2019.

BOULY André, Alfred	9 mars 2019 - 95 ans
CRESPER Fernande veuve ALLORY	9 mars 2019 - 78 ans
DOUSSIN Christian, Yvon	13 mars 2019 - 64 ans
JOYOT Julien, Roger	19 mars 2019 - 84 ans
NEWMANN Danielle, Mauricette	22 mars 2019 - 75 ans
BEITZ Liliane, Salomé veuve BRUN	25 mars 2019 - 86 ans
PERRIN Gilberte, Augustine veuve MOUTIER	2 avril 2019 - 93 ans
BOUILLÈRE Jeannine veuve MAGDA	14 avril 2019 - 81 ans
DUBOIS Pascal, André	16 avril 2019 - 57 ans
KUPINSKA Wladyslawa épouse PASECKI	18 avril 2019 - 90 ans
HENACHE Georges	25 avril 2019 - 54 ans
PRODHOMME Michel, Jean, Robert	23 avril 2019 - 83 ans
GONIN Yvonne, Marcelle veuve COLLOT	25 avril 2019 - 87 ans
CARTERON Marie-Françoise, Thérèse épouse CHAUFFOUR	25 avril 2019 - 72 ans
FAVIER Mireille, Monique	27 avril 2019 - 50 ans
THOMAS Roland, Camille	3 mai 2019 - 88 ans
BEN HASSEN Ali	9 mai 2019 - 81 ans
CHAMOIX Alain, Claude	18 mai 2019 - 65 ans
CHUTET Michèle, Françoise, Blanche épouse GUILLEMENOT	22 mai 2019 - 77 ans
TAPIN Marcelle, Lucienne veuve SÉGUIN	28 mai 2019 - 88 ans
NOWAK Liliane épouse DRAY	1er juin 2019 - 81 ans
THEVENET Gérard	9 juin 2019 - 76 ans
POLIER Ghislaine, Christiane épouse MINOIS	19 juin 2019 - 69 ans
KANSATIT Khanungrit épouse BASCIANO	22 juin 2019 - 53 ans
ZONZON Jean, Michel	25 juin 2019 - 59 ans
BARLOY Jean, Jacques	29 juin 2019 - 69 ans
WILD Christiane, Marie veuve GRUSCZINSKI	25 juillet 2019 - 78 ans
GRANDJEAN Bernard, Simon	26 juillet 2019 - 66 ans
BEUGNON Jeannine, Marie, Marcelle veuve MIGNIERES	15 août 2019 - 74 ans
BERNADAT Didier, Jean, Pierre, André	15 août 2019 - 68 ans
ROUSSELIN Michel, Jean-Louis	24 août 2019 - 64 ans
MARCK Madeleine, Georgette veuve TCHANG	8 septembre 2019 - 92 ans
TACYKIEWICZ Jeannine	16 septembre 2019 - 73 ans
SZCZYGIEL Daniel, Lucien	27 septembre 2019 - 73 ans
BUISSON Gisèle, Eugénie, Alberte, Raymonde veuve MONTAUBIN	25 septembre 2019 - 82 ans
TILLIER Christiane, Jacqueline, Emma épouse BOUILLERE	27 septembre 2019 - 78 ans
LAMBERT Jeanne, Simone, Albertine veuve MICHON	6 octobre 2019 - 92 ans
MONIN Charles	29 septembre 2019 - 90 ans
JOLLIVET Michel, Henri, Marie	5 octobre 2019 - 71 ans
BEAUCOUSIN Jean-Claude	13 octobre 2019 - 67 ans
MARIN Gisèle, Eliane épouse OWEDYK	11 octobre 2019 - 80 ans
BOUSSARD Rolande, Andrée veuve GAIN	21 octobre 2019 - 94 ans
MATUSZAK Marius	26 octobre 2019 - 93 ans
PEREIRA MARTINS Maria, Alice épouse CHAMOIX	31 octobre 2019 - 50 ans
NOWAKOWSKI Stéfan	21 novembre 2019 - 93 ans
BOURDIAUX Roger, Georges, Jean	22 novembre 2019 - 90 ans

COMMEMORATIONS

Mardi 30 avril : hommage solennel aux résistants Paul Couture et André Desvignes, lâchement tués par les nazis, le 30 avril 1944, à la ferme de Fond-Judas.

Le dimanche 29 septembre : inauguration de la stèle érigée à la mémoire de cinq jeunes militaires « Mort pour la France » durant la guerre d'Algérie (André Peignot, Alexandre Espire, Albert Audugé, Guy Pegon et Jean Deschaumes).

Ces cinq jeunes Machinois ont désormais une stèle au Bois des Sœurs, en plus des cinq arbres plantés à leur mémoire.

Lundi 11 Novembre : dans le cadre des hommages rendus aux Anciens combattants, six personnes ont été honorées :

- Michel Pluvinet et François Martin ont reçu la Croix du combattant,
- Jean Deschamps a reçu la Croix du combattant et le Titre de reconnaissance de la nation,
- François Gain et Noël Rouleau ont reçu le Titre de reconnaissance de la nation et la médaille commémorative AFN avec agrafe Algérie,
- Michel Racine a reçu la Croix du combattant, le Titre de reconnaissance de la nation et la médaille commémorative AFN avec agrafe Algérie.



Honneur aux récipiendaires



Inauguration de la Stèle



Cérémonie Fonds Judas

PERMIS DE SAUVER

Je viens par ces quelques mots, vous inviter à télécharger sur vos téléphones portables l'application Permis de Sauver.

Mais qu'est-ce donc ? C'est une application qui permet au secours (pompiers) de vous envoyer un message pour vous solliciter avant leur arrivée et surtout de gagner du temps pour sauver des victimes, l'application vous géo-localise en temps réel.

Vous pouvez discuter avec les pompiers si besoin (lieu exact, nature de l'intervention, nombre de victime), elle peut aussi vous indiquer sur votre téléphone par une carte les lieux des défibrillateurs, pharmacies, hôpitaux, casernes et secouristes disponibles.

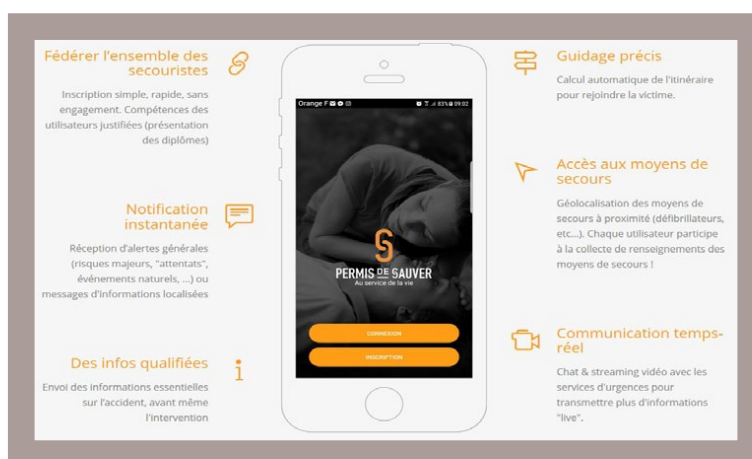
La ville de La Machine s'est équipée depuis quelques années de défibrillateurs automatisés, leurs dispositions sont :

- rue de la République à côté de l'hôtel des mineurs contre un mur,
- rue Roger Salengro à l'intérieur du gymnase.

Lors d'un arrêt cardiaque, l'intervention devant se faire le plus rapidement possible, on devrait tous se sentir responsable et faire partie d'un maillon de la chaîne pour aider une victime ; surtout aujourd'hui où les secours se raréfient dans les petites communes,

L'application Permis de Sauver est vraiment importante.

Adjudant-chef GRISARD Anthony



PARTICIPATION CITOYENNE

Afin d'apporter une action complémentaire et de proximité dans la lutte contre les phénomènes de délinquance dont la Gendarmerie Nationale a la compétence, la ville de LA MACHINE s'est engagée dans la signature du protocole du dispositif « PARTICIPATION CITOYENNE ».

Si la démarche consiste à sensibiliser les habitants en les associant à la protection de leur propre environnement par création d'un réseau de solidarité de voisinage, il convient de bien préciser qu'il ne s'agit pas là de se substituer à l'action de la Gendarmerie. Il est ainsi totalement exclu d'organiser des patrouilles ou interventions des citoyens en dehors des cas de crimes ou délits flagrants (article 73 du Code de Procédure Pénale).

Après un premier avis unanime de l'ensemble du Conseil Municipal, une réunion publique a eu lieu le 7 novembre 2018 ; réunion au cours de laquelle la brigade de Gendarmerie locale a présenté le dispositif dans son ensemble et

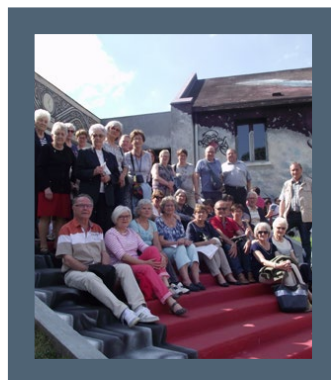
répondu aux questions que pouvaient se poser les habitants présents. A cette occasion 14 de nos administrés se sont portés volontaires pour former la chaîne de vigilance sur l'ensemble des quartiers de la ville.

Puis, le lundi 08 juillet 2019 le protocole « PARTICIPATION CITOYENNE » a été signé en Mairie Par Mme la Préfète de la Nièvre, Mr le Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie de la Nièvre et Mr Daniel BARBIER Maire de LA MACHINE.

Les panneaux traditionnels désormais connus (Ceil bleu et blanc sur fond jaune orangé) indiquant cette participation ont été mis en place aux entrées de notre ville et le dispositif est désormais opérationnel avec possibilité d'échange direct avec la Gendarmerie locale. Il appartient maintenant à l'Adjudant GIACOMAZZI commandant de brigade d'assurer le suivi.

ACL

L'Association culture et loisirs (ACL), a proposé tout au long de l'année des activités avec des rendez-vous culturels et des balades.



L'AMACOSMI

L'AMACOSMI ET LES AMIS DU MUSEE DE LA MINE

Siège : Mairie de La Machine - 58260

L'association présentera, en collaboration avec l'Espace Parents de l'Ecole du socle, en juin prochain, une exposition sur les groupes scolaires de La Machine entre 1980 et 2000. Chacun pourra venir s'y retrouver, et identifier les personnes photographiées.

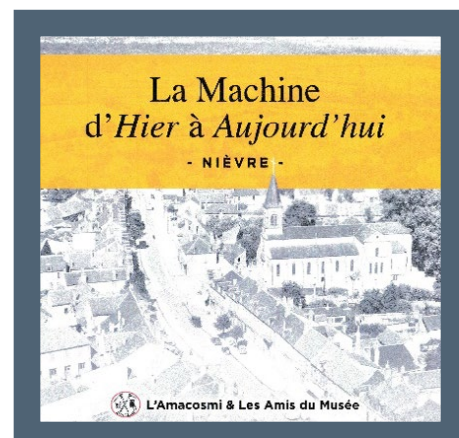
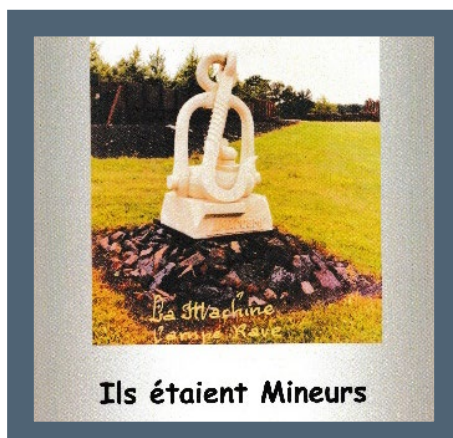
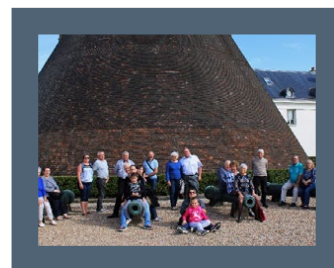
La photothèque du musée de la mine est sans cesse enrichie par de nouvelles photographies, et toute personne en possédant sur L'histoire de La Machine (Commerces,

manifestations, sports, villes, écoles....) sont invités à nous les confier afin qu'elles soient scannées. Elles seront rendues aux propriétaires rapidement. (Contact : Pascal BALOURDET, secrétaire de l'association 06 77 46 36 16)

Rendez-vous également pour la commémoration de la catastrophe minière du 18 février 1890 (Les horaires seront communiqués par la presse locale)

Toute personne se sentant concernée par l'histoire de La Machine peut adhérer à l'association lors de sa prochaine assemblée générale qui aura lieu en début d'année (la date sera communiquée par la presse locale)

Rétrospectives photos de l'année 2019



LE MUSEE

MUSÉE DE LA MINE DE LA MACHINE 2019



En 2019, le Musée de la Mine a accueilli 7 386 visiteurs (soit + 8% par rapport à 2018). Le public scolaire fut en légère baisse cette année en raison notamment de l'annulation des sorties de fin d'année scolaire pour cause de canicule. Les groupes adultes ont quant à eux augmenté de près de 45 % par rapport à 2018.

L'exposition temporaire 2019 « Energies, pour un monde durable » abordait les différentes ressources énergétiques, passées, actuelles et futures. Sous l'aspect de panneaux explicatifs et d'expériences ludiques, cette exposition avait pour objectif de faire comprendre les mécanismes de ces énergies et utilisation. Cette thématique faisant le lien entre les énergies fossiles, autrefois exploitées à La Machine dans nos mines, et les diverses ressources actuelles. L'exposition fut très appréciée par les enfants et les scolaires qui ont pu apprendre tout en s'amusant.

L'exposition temporaire 2020 sera consacrée aux origines mêmes de la ville de La Machine. Celle-ci permettra au Musée d'aborder des thèmes historiques et surtout locaux. Se sera également l'opportunité de découvrir l'histoire même de notre territoire, et de la partager avec tous les visiteurs.

Des visites guidées semi-nocturnes furent organisées durant l'été, permettant aux visiteurs de découvrir La Machine et son patrimoine. Ainsi, 153 visiteurs, locaux et curieux, sont venus arpenter les rues de la ville, de ses cités et ses monuments.



Cette année 2019 au Musée de la Mine fut aussi marquée par trois événements, lui permettant de sortir de ses murs, et de se montrer plus vivant :

- Le 17 avril fut organisé pour 60 personnes, une visite insolite du Musée avec la participation du conteur Jean Dollet et de son musicien Marc Peroneille.
- Pour l'ouverture de la saison touristique, un cinéma en plein air au Puits des Glénons était prévu, avec la projection du film britannique *The Full Monty* par l'association Scéni Qua Non. Malheureusement, pour cause de mauvais temps, la séance « en plein air » s'est finalement déroulée dans la Salle Polyvalente de La Machine.
- Le troisième événement était un concert en plein air, donné le 30 août, au Puits des Glénons. Le groupe Nash a joué des classiques pop-rocks des années 1980 à aujourd'hui durant 2h30 pour plus de 380 spectateurs.



Ces événements ont pu compter sur le soutien de l'ACL de La Machine.

Fortes de leur succès en 2019, ces animations et visites guidées semi-nocturnes seront reconduites en 2020. Les animations prendront d'autres formes, qui seront annoncées au fil de l'eau. Pour toute information, n'hésitez pas à nous contacter au 03.86.50.91.08, ou bien par email à musee.lamachine@ccsn.fr. Les actualités du Musée sont aussi disponibles sur les pages Facebook et Instagram, ainsi que sur le site internet (www.ccsn.fr).

BIEN VIVRE A LA MACHINE

NETTOIEMENT DES TROTTOIRS : UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

La commune de La Machine assure le nettoyage du domaine public routier. Toutefois, les riverains d'une voie publique sont tenus de nettoyer (ou de faire nettoyer) leur partie de trottoir et caniveau sur toute la largeur, au droit de leur façade et en limite de propriété, conformément au Règlement Sanitaire Départemental.



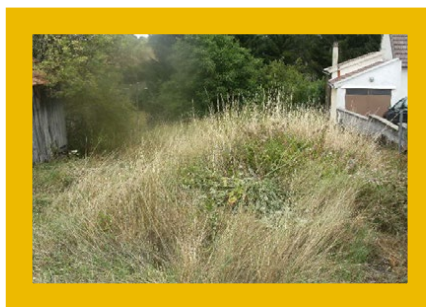
TROTTOIRS ET NEIGE

En période de neige ou de verglas, un trottoir non-entretenu peut vite s'avérer dangereux pour les piétons. **Les riverains sont tenus de déneiger le trottoir devant chez eux. Cette règle s'applique au propriétaire de la maison ou au locataire si celle-ci est louée.** S'il s'agit d'un immeuble en copropriété, cette obligation incombe au syndic de copropriété. Le riverain ne respectant pas ses obligations peut voir sa responsabilité engagée lorsqu'un piéton est victime d'une chute sur son trottoir (article 99-8 du Règlement Sanitaire Départemental).



ENTRETIEN DES TERRAINS

Il est instamment rappelé aux personnes concernées (propriétaires et locataires) que divers textes législatifs et réglementaires, leur font obligation de maintenir les abords de leur habitation (jardins et terrains attenants) en bon état d'entretien, notamment en assurant la destruction des ronciers, le fauchage des hautes herbes et l'enlèvement d'immondices. Le non-respect de ces recommandations expose à des procès-verbaux et les contrevenants pourront être poursuivis conformément à la loi.



L'ENTRETIEN ET L'ÉLAGAGE : RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION

L'entretien des arbres et des haies en limite de propriété doit être effectué régulièrement car une végétation abondante peut constituer une gêne pour le voisinage ou pire un danger pour les usagers du domaine public.



L'ENTRETIEN ET L'ÉLAGAGE EN LIMITE DU DOMAINE PUBLIC

Le long des voies communales, l'article R. 116 du Code de la voirie routière punit d'une amende, au titre de la police de la conservation, le fait d'établir ou de laisser croître, en l'absence d'autorisation, des arbres ou des haies à moins de 2 mètres de la limite du domaine public. Toute plantation nouvelle en deçà de cette limite constitue une infraction et les plantations existantes sont soumises à une obligation d'élagage des branches et des racines à l'aplomb de la voie, à la diligence des propriétaires, ou à défaut par une mesure d'office de l'administration et aux frais de ces derniers. Dans les deux cas, le maire peut, en vertu des pouvoirs de police qu'il détient sur le fondement de l'article L. 2212-2 du Code général des collectivités territoriales, imposer aux riverains des voies de procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres de leur propriété menaçant de tomber sur les voies, dès lors que cela porte atteinte à la commodité du passage.



BIEN VIVRE A LA MACHINE

L'ENTRETIEN ET L'ÉLAGAGE EN LIMITE DE PROPRIÉTÉ

Il peut arriver que la végétation plantée par un voisin finisse par gêner. Lorsque les branches ou le feuillage des plantations dépassent les limites séparatives de deux propriétés, une demande d'élagage peut être effectuée de la part du propriétaire voisin. En revanche, il est **interdit de couper des branches qui dépassent sans l'accord du propriétaire de la plantation** (sauf lorsqu'il s'agit de racines ou de ronces).

Dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire. Lorsque des plantations ne respectent pas les distances obligatoires au niveau des limites séparatives avec le voisinage, une demande d'élagage ou d'arrachage peut être effectuée de la part du propriétaire.

Définie par l'article 671 du Code civil, **la distance minimale entre les plantations et la limite séparative** des propriétés doit être de :

- **50 cm** pour les plantations de moins de 2 m de haut,
- **2 m** pour les plantations de plus de 2 m de haut.

LE BRÛLAGE DES DÉCHETS : UNE PRATIQUE INTERDITE

La circulaire interministérielle du 18 novembre 2011 rappelle que le brûlage à l'air libre des ordures ménagères, incluant les déchets verts, est interdit.

Le brûlage des déchets végétaux à l'air libre est interdit.

Sont considérés comme déchets verts :

- les résidus d'élagages,
- de taille de haies et d'arbustes,
- de débroussaillage,
- les tontes de pelouses,
- les feuilles mortes...



Cette interdiction concerne les particuliers et les professionnels.

La raison principale de cette interdiction est la pollution importante générée par la combustion de déchets végétaux, encore plus forte s'ils sont humides. Les fumées chargées de composés cancérigènes sont dangereuses pour la santé. Il en va aussi du respect des règles de bon voisinage. Le non-respect de cette interdiction entraîne une amende de 3ème classe.

LES NUISANCES SONORES

Afin de protéger la tranquillité publique, tout bruit gênant causé sans nécessité est interdit, de jour comme de nuit.

Il est rappelé à l'ensemble de la population que les émissions sonores sont réglementées par l'arrêté préfectoral du 22 décembre 1989 qui stipule que :

- Sur la voie publique et dans les lieux publics ou accessibles au public, sont interdits les bruits gênants susceptibles de provenir

de réglages ou réparation de moteurs de véhicules à moteur non conformes à la réglementation en vigueur, de l'utilisation de pétards ou autre pièces d'artifice

- Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses etc... ne peuvent être effectués que :
- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h00
- Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures, propres à éviter une gêne pour le voisinage.



LISTE DES ASSOCIATIONS DE LA MACHINE

ASSOCIATION CULTURE ET LOISIRS (ACL)

Mme. VINGDIOLET Marie Christine
6 ter, rue René Page - 03.86.50.94.08

A.C.D.L.M (ASSOCIATION CYCLISTE DECIZE-LA MACHINE)

M. BONIFACE Jean-Claude
1, rue Boyer - 58300 DECIZE
03.86.25.58.74

ADMR

M LEMOINE Fernand
Place de la victoire - 03 86 50 48 63

AÉRONAUTIQUE (ALFA)

M. GROS Jean Luc
19 rue Jules Renard - 58000 NEVERS
03.86.59.13.57

AMACOSMI ET LES AMIS DU MUSÉE DE LA MINE

M. DELLA TOFFOLA Aldino
29, rue du Puits Henri - 03.86.50.42.77

AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL

M. TILLIER Anthony - Mairie
03.86.50.49.00

AMICALE DE LA CLASSE 63 DE LA MACHINE ET SES ENVIRONS

M. MOLLIN Jacques
7 Rue de Varsovie - 03.86.50.43.69

AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS

M. MONIN Pascal - 1, rue Clémence
Bonde - 03 86 50 93 44

ARAC

M. DESCHAMPS Jean
1 Quater Rue de Decize
Puits des Minimes - 03.86.50.46.93

A.S.C.E.P

Mme LEREU Flore - Ecole Primaire
03.86.50.82.87

A.S.A.M.A

M. DESCHAMPS Jean - 1 Quater rue
de Decize - Puits des Minimes
03.86.50.46.93

ASSO EURO DES HANDICAPÉS MOTEUR FOYER

Directrice Mme CONFORTI
Foyer des Marizys - 03.86.50.46.75

BAIN DOUCHE JEUNES 2.0

Place des Fusillés - 03.86.50.88.94

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

M. BALOURDET Pascal
Mairie de LA MACHINE
03.86.50.90.41

CENTRE SOCIO-CULTUREL

Mme BRESARD Claudine
3, avenue de la République
03.86.50.84.97

LA P'TITE RUCHE - MULTI ACCUEIL

Mme BRESARD Claudine
3, avenue de la République
03.86.50.84.97

COMITÉ DE JUMELAGE STRONIE SLASKIE

Mme GOLOB Mauricette
1, rue de Varsovie - 03.86.50.43.26

COMITÉ DES FÊTES DES BARAQUES

M. MOREAU Thierry
22, Rue René Page - 03.86.50.87.72

COMITÉ DU GRAND PRIX CYCLISTE

M. BLANCHARD Serge
26, rue Daniel Michel

ECOLE DE MUSIQUE

Florence Charles Rouby - les Glénons
03.86.50.42.65

LES FASHION MACHINES'S

Mme DIAS FERNANDES Maryline
36, rue Jean Jaurès - 06.12.67.19.36

FNACA

M. MARCINIAK Edmond
6, Rue Paul Vaillant Couturier
03.86.50.98.42

FRÉQUENCE DU MORVAN

M. MINOIS Jean Pierre
20 Rue, Gustave Grillas
03.86.50.91.30

GÉNÉRATIONS MOUVEMENT

Mme GOLOB Mauricette
1, rue de Varsovie - 03.86.50.43.26

HANDBALL CLUB LA MACHINE

Mme MADELENAT Déborah
M. WALSZEWSKI Yohann
1 Avenue de la République
06.98.84.96.17 / 06.34.14.08.56

JM TEAM 2CV

M. LAGOUTTE
31 rue Gustave Grillas

LA GAULE MACHINOISE ET CHAMPIVERTINE

M. CISZAK Gérard - 20, Route de
Chassy - 58270 VILLE-LANGY
03.86.60.25.69

LA PÉTANQUE MACHINOISE

M. BOUCHIER David
10, Rue Daniel Michel - 03.86.50.42.42

LES BALLETS MACHINOIS

M. PAUTET Pascal
21, Rue du Champs Rouge
58300 St-Léger-des-Vignes
03.58.06.03.35

L.S.R. (LOISIRS ET SOLIDARITÉ DES RETRAITÉS)

Mme JAMME Monique
21, rue Gmerek - 03.86.50.88.68

O.M.S (OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS)

M. GIRARD Pascal
4, rue Louis Pergaud - 06.81.80.88.71

ORCHESTRE D'HARMONIE DE LA VILLE DE LA MACHINE

M ROLLOT - 22, rue Gmerek
06.11.93.71.76

ORCHESTR'ALL

M. BRALET Michel - Le petit Sauvigny
58270 ANLEZY - 03.86.60.27.94

SUDNIV ACTIFORME

sudnivactiforme@gmail.com

TENNIS CLUB LA MACHINE

M. GIRARD Jean-Marc
15, rue de la Gendarmerie
03.86.50.98.37 / 06.81.13.65.75

U.N.S.S

M. THEVENET Pascal
Collège Jean Rostand
03.86.50.82.57

U.F.M ATHLÉTISME

M COTET Bruno
15, rue Jules Pravieux
06.89.97.64.81

U.F.M GYMNASTIQUE

Mme Delphine DUMONT
Mme Julie ELICES DIEZ
23 Rue du Puits Henri
07.69.00.29.87

U.F.M.FOOTBALL

M. CHARMOT Gérard
Route des Stades

VIRTUAL AGAINST CANCER S A

10, rue Hector Berlioz
07.82.20.84.83

**UN SOUTIEN MORAL ET FINANCIER AU MONDE ASSOCIATIF
UN MONTANT TOTAL DE SUBVENTION DE
276 300€ SOIT 756.99 € PAR JOUR**

LES BONNS GESTES

EN MODIFIANT NOS COMPORTEMENTS NOUS PRESERVONS NOTRE ENVIRONNEMENT ET NOTRE SANTE

L'assainissement collectif, c'est quoi ?

Les eaux usées sont collectées et transitent par des canalisations qui les évacuent vers une station d'épuration. Les polluants sont dégradés et l'eau traitée est rejetée dans le milieu naturel.

L'assainissement collectif, comment ça marche ?

Tout ce que l'on verse dans nos évier et dans les toilettes se retrouve dans une unité de traitement (station d'épuration, lagunage, filtre à sable...) qui va dégrader la majeure partie de la pollution et rejeter une eau épurée (mais non potable) dans le milieu naturel. Les stations d'épuration gérées par le Syndicat utilisent des traitements biologiques, les bactéries et micro-organismes, présents naturellement dans les effluents, réduisent la pollution organique.

La composition des eaux usées est donc très importante pour une épuration réussie.

Bien qu'il soit appelé à tort « tout à l'égout »,
le réseau d'assainissement
n'est pas destiné à tout recevoir.

Pour assurer son bon fonctionnement
chacun de nous peut agir !



**Pas de produits chimiques,
toxiques, huiles et graisses**



DECHETTERIE

Déversés dans des évier ou des toilettes, les produits chimiques, toxiques, ainsi que les huiles et les graisses ne seront pas éliminés et ces derniers viendront rapidement boucher les conduits d'évacuation.

Les stations d'épuration procèdent à des traitements biologiques. Ces traitements biologiques composés de micro-organismes vont venir détruire les matières organiques contenues dans l'eau. En présence de produit toxique, les micro-organismes meurent, le fonctionnement de la station d'épuration est perturbé.

Les stations d'épuration ne sont pas prévues pour traiter les produits chimiques et toxiques qui se retrouvent ensuite dans le milieu naturel.

Il est donc fortement recommandé de rapporter ces produits nocifs dans des déchetteries.



Ne jetez pas
les lingettes
dans les
toilettes



**Pas de lingettes
dans les toilettes**



POUBELLE

Il ne faut surtout pas jeter les lingettes au réseau d'assainissement. Elles sont un véritable fléau pour celui-ci.

Jetées dans les toilettes, les lingettes causent de sérieux dysfonctionnements dans les stations de pompage et d'épuration. En effet elles se coincent dans les grilles, bouchent les pompes et perturbent leur fonctionnement.

Après utilisation, veuillez donc à jeter les lingettes dans votre poubelle. Même si elles sont "biodégradables", elles n'ont pas le temps de se dégrader avant leur arrivée en station d'épuration. Faites de même avec les rouleaux de papier toilette dits « biodégradables ».



REJETS DANS LE RESEAU, J'ADOpte LES BONNS GESTES !

Un système d'assainissement est conçu pour recevoir **uniquement les eaux usées**.

Tous les autres déchets doivent être évacués avec les ordures ménagères ou déposés dans une déchetterie.

SALLE DE BAINS



Médicaments



Cheveux



Cotons tiges



Produits d'entretien respectueux
de l'environnement



CUISINE



Eaux ménagères



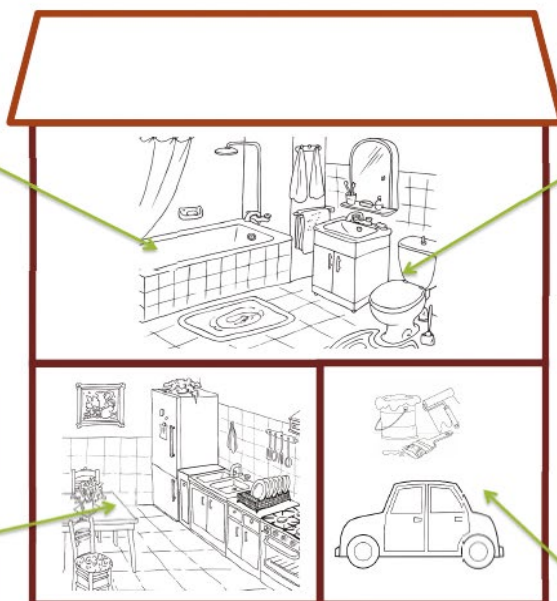
Huiles végétales



Produits chimiques



DECHETTERIE



TOILETTES



Eaux vannes



Lingettes, rouleaux de papier
toilette (même biodégradables)



Couches



Préservatifs



Protections hygiéniques



GARAGE



Huiles de vidange



Solvants et peintures



Matières solides
(bois, plastiques...)



DECHETTERIE

Eaux pluviales (caniveau, grille, toiture...)

AGENDA 2020

JANVIER

Vendredi 3 : rifles de la Pétanque Machinoise
Mercredi 8 : 18 h, salle des fêtes, Vœux de la Municipalité
Vendredi 10 : rifles de Bain Douche Jeunes 2.0
Samedi 11 : Sainte Barbe des Sapeurs-Pompiers
Vendredi 17 : rifles du Handball Club La Machine
Vendredi 24 : rifles de l'UFM Gymnastique
Vendredi 31 : rifles du collège

FEVRIER

Vendredi 7 : rifles des Ballets Machinois
Dimanche 9 : Concert « La Balade Sentimentale »
 aux Galibots
Vendredi 14 : rifles l'Office Municipal des Sports
Vendredi 21 : rifles de l'Orchestre d'Harmonie
 de la Ville de La Machine
Vendredi 28 : rifles de l'UFM Football

MARS

Dimanche 1^{er} : repas de Génération Mouvement
Vendredi 6 : rifles du Tennis Club La Machine
Dimanche 8 : repas des Aînés de la commune
Vendredi 13 : rifles des Fashion Machine's
Jeudi 19 : commémoration du 19-Mars 1962
Vendredi 20 : rifles de Génération Mouvement
Samedi 28 : soirée du Handball Club La Machine

AVRIL

Vendredi 3 : rifles de l'Asama
Samedi 4 : concert « la chorale le chiffon rouge »
 chantera Jean Ferrat
Vendredi 10 : rifles de Bain Douche Jeunes 2.0
Vendredi 17 : rifles de la Pétanque Machinoise
Dimanche 26 : concert de printemps de l'Orchestre
 d'Harmonie de la Ville de La Machine
Jeudi 30 : Commémoration de Fond Judas
Jeudi 30 : Journée Nationale de la Déportation

MAI

Vendredi 1^{er} : rifles du Handball Club La Machin
Jeudi 7 : rifles
Vendredi 8 : Commémoration du 8 Mai 1945
Vendredi 8 : rifles de l'UFM Gymnastique
Vendredi 29 : rifles de l'UFM Football

JUIN

Vendredi 5 : rifles des Ballets Machinois
Vendredi 12 : arrivée du TNM 44^{ème} édition
Vendredi 12 : rifles des Fashion Machine's
Jeudi 18 : appel du 18-Juin
Vendredi 19 : rifles l'Office Municipal des Sports
Vendredi 26 : rifles de Génération Mouvement

JUILLET

Lundi 13 : Festivités du 14-Juillet sur le site de l'Etang
 Grénétier

AOÛT

14-15 et 16 août : Fête patronale et diverses animations
Vendredi 14 : retraite aux flambeaux
Samedi 15 : vide grenier
Dimanche 16 : 64^{ème} Grand prix cycliste de La Machine

SEPTEMBRE

Attente du calendrier

OCTOBRE

Dimanche 4 octobre : course nature de la forêt des Minimes
Du lundi 19 au vendredi 16 : Semaine Bleue
 Centre Socio Culturel

NOVEMBRE

Mercredi 11 : commémoration du 11-Novembre 1918
 Attente du calendrier

DECEMBRE

Dimanche 13 décembre : cross de l'Etang Grenetier
 Attente du calendrier

BALADES 2020 ORGANISÉES PAR L'ASSOCIATION CULTURE ET LOISIRS

18 janvier : Avril sur Loire
01 février : Druy Parigny
15 février : Sougy sur Loire
29 février : Verneuil
14 mars : Trois Vesvres
28 mars : Cicely

18 avril : La Machine
02 mai : Decize
16 mai : Saint Léger des vignes
30 mai : Devay
16 juin : Saint germain Chassenay

Le départ de La Machine se fait Place de la Victoire à 13h30

DATES DES ÉLECTIONS MUNICIPALES 2020 :

**LES ÉLECTIONS MUNICIPALES SE DÉROULERONT LE DIMANCHE 15 MARS 2020 POUR LE PREMIER TOUR.
 LE SECOND TOUR DES ÉLECTIONS AURA LIEU LE DIMANCHE 22 MARS 2020.**

**À SAVOIR : LES DEMANDES D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES POUR PARTICIPER À CE
 SCRUTIN DEVONT ÊTRE DÉPOSÉES AU PLUS TARD LE VENDREDI 7 FÉVRIER 2020.**



PAPIERS À CONSERVER

Le délai de conservation des papiers varie selon les domaines et le type de document.

Les durées indiquées sont des durées minimales durant lesquelles il est prudent de garder les documents. Il s'agit des délais durant lesquels vous pouvez exercer un droit (remboursement par exemple) ou pendant lesquels on peut vous réclamer quelque chose (payer une amende par exemple).

Vous pouvez, bien sûr, garder vos documents plus longtemps.

LOGEMENT	
Type de document	Durée de conservation
Factures d'électricité, de gaz, d'eau	5 ans
Preuve de restitution de matériel (box)	2 ans (à compter de la restitution)
Factures liées aux travaux	10 ans ou 2 ans selon la nature des travaux
Certificats de ramonage - Factures de téléphonie et internet	1 an
Attestations d'entretien annuel des chaudières	2 ans
Titre de propriété	Permanente
Preuve du paiement des charges de copropriété, correspondances avec le syndic, procès-verbaux des assemblées générales de copropriété...	5 ans
Contrat de location, état des lieux, quittances de loyer	Durée de la location + 3 ans
Courrier de révision de loyer	Durée de la location + 1 an
Inventaire du mobilier pour les locations meublées	Durée de la location

FAMILLE - SCOLARITÉ	
Type de document	Durée de conservation
Actes d'état civil (copies intégrales et extraits)	Permanente
Avis de versement d'allocations familiales	5 ans
Jugement de divorce, jugement d'adoption	Permanente
Acte de reconnaissance d'un enfant	Permanente
Contrat de mariage	Permanente
Livret de famille	Permanente
Diplômes	Permanente

SANTÉ	
Type de document	Durée de conservation
Récapitulatif de remboursements d'assurance maladie et maternité	2 ans
Carte de mutuelle, demande de remboursement ...	Variable selon l'organisme
Ordonnances	1 an minimum
Preuves du versement d'indemnités journalières	Jusqu'à liquidation des droits à la retraite
Carnet de vaccination, carte de groupe sanguin, carnet de santé	Permanente
Certificats, examens médicaux, radiographies	Permanente

IMPÔTS ET TAXES	
Type de document	Durée de conservation
Déclarations de revenus et avis d'imposition sur le revenu, ainsi que les justificatifs utilisés (par exemple, justificatifs des frais réels)	3 ans (droit de reprise de l'administration)
Avis d'impôts locaux (taxe foncière, taxe d'habitation)	1 an (droit de reprise de l'administration)

ASSURANCE	
Type de document	Durée de conservation
Quittances, avis d'échéance, courriers de résiliation, preuves du règlement	Date du document + 2 ans
Contrat	Durée du contrat + 2 ans
Relevé d'information automobile	Permanente
Assurance-vie	10 ans

PAPIERS À CONSERVER

VÉHICULE

Type de document	Durée de conservation
PV pour amende forfaitaire	3 ans
Factures (achat, réparation...)	Durée de conservation du véhicule
Certificat d'examen du permis de conduire	4 mois
Certificat de cession du véhicule	Durée de conservation du véhicule

BANQUE

Type de document	Durée de conservation
Chèques à encaisser	1 an et 8 jours
Contrat de prêt et autres justificatifs	2 ans
Relevés de compte, talons de chèque	5 ans

SANTÉ

Type de document	Durée de conservation
Tickets de carte bancaire (paiement et retrait)	Jusqu'à réception du relevé de compte où figure le solde correspondant

PAPIERS MILITAIRES

Type de document	Durée de conservation
Livret militaire	Permanente
Attestation des services accomplis (ou état signalétique des services)	Permanente

TRAVAIL, CHÔMAGE, RETRAITE

Type de document	Durée de conservation
Bulletins de salaire, contrat de travail, certificats de travail	Jusqu'à liquidation de la retraite
Attestation Pôle emploi	Jusqu'à obtention de l'allocation chômage
Reçu pour solde de tout compte	6 mois
Échéances d'allocations chômage	3 ans
Bulletins de paiement de la pension de retraite	Permanente
Notes de frais	3 ans
Carte d'invalidité d'un enfant	Jusqu'à liquidation de la retraite

PARTICULIER EMPLOYEUR

Type de document	Durée de conservation
Bulletins de paye du salarié - Contrat de travail du salarié	5 ans
Documents relatif aux charges sociales	3 ans
Comptabilisation des horaires du salarié	1 an
Déclaration d'accident du travail auprès de la CPAM	5 ans
Attestation fiscale	3 ans (droit de reprise de l'administration)
Solde de tout compte	3 ans

À noter : si vous avez un compte sur les sites du Cesu ou de Pajemploi, certains documents sont mis à votre disposition dans votre espace personnel (avis de prélèvement, récapitulatif fiscal des salaires du salarié, etc.). Suivez les recommandations de ces sites pour la conservation de ces documents et leur sauvegarde informatique.



PAPIERS À CONSERVER

EVOLUTION DU PLAFONNEMENT DES FRAIS D'INCIDENTS BANCAIRES POUR LES PERSONNES FRAGILES FINANCIEREMENT

Les banques Françaises s'étaient engagées courant 2018 à mettre en place au 01/02/2019 un plafonnement des frais d'incidents de paiement pour les clients dits « FRAGILE ».

Désormais, au sens de l'article L 312-1, II du Code Monétaire et financier, les banques ont l'obligation de proposer une offre spécifique destinée aux personnes fragiles financièrement, et elles sont tenues d'apprécier la situation de fragilité de leurs clients en fonction de critères définis par le même code.

Qui sont les personnes fragiles financièrement ?

- Celles qui font l'objet d'une procédure de traitement de surendettement.
- Celles inscrites pendant trois mois consécutifs au Fichier Central des chèques en raison de chèque impayé ou de retrait de carte bancaire.
- Enfin, celles qui sont en situation de fragilité financière.

Comment cette fragilité s'apprécie-t-elle ?

- Par existence d'irrégularité de fonctionnement du compte ou d'incidents de paiement répétés sur trois mois consécutifs.
- Par le montant des ressources portées au crédit du compte.
- Par le montant des dépenses portées au début du compte.

Si le client remplit les conditions de l'offre spécifique, et pour un coût de 3 euros par mois au maximum des conditions particulières de gestion du compte sont mises en place dans l'idée de freiner l'endettement.

Et l'un des points les plus importants concerne depuis le 01/07/2019 le plafonnement des frais d'incidents bancaires à un montant de 20 euros par mois et 200 euros par an au maximum (Pour les clients ayant souscrit l'offre spécifique au plus tard le 30 juin 2019).

Pour les clients définis et reconnus en situation de fragilité n'ayant pas souscrit à l'offre spécifique, les frais sont plafonnés à compter du 01/02/2019 à 25 euros par mois au maximum.

MAISON DES SERVICES AU PUBLIC (MSAP)

Véritable guichet d'accueil polyvalent, la Maison de Services Au Public, la seule présente sur le territoire de la Communauté de Communes Sud Nivernais, délivre aujourd'hui une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics. Elle tend à garantir la présence de services publics de proximité. De l'information transversale de 1er niveau à l'accompagnement de l'usager sur des démarches spécifiques, la MSAP articule présence humaine et outils numériques, en lien avec les principaux opérateurs de service public.

Elle est ouverte du lundi au vendredi aux heures d'ouverture du Centre Socio Culturel

Tél 03 86 50 84 97



58300 CHAMPVERT - Tél. 03 86 25 25 05 - Port. 06 08 10 81 60

PLATRERIE PEINTURE
 Traitement de façades - Isolation extérieure Résine «Epoxy»



14, rue J.Lhospied - 58300 CHAMPVERT

Tél. 03 86 25 25 05 - Fax 03 86 25 34 65

Depuis 1985

Port. 06 08 10 81 60

Effectif : 8 personnes

INDUSTRIE - ENTREPRISES - PARTICULIERS

BOULANGERIE - PATISSERIE PAILLERET Alain

37, rue Jean-Jaurès - 58260 LA MACHINE
 Tél. 03.86.50.83.84

SARL RICHMOND COUVERTURE

Depuis 60 ans, notre souci, vous mettre à l'abri

UNE RAISON DE PLUS
 POUR NOUS CHOISIR



**RÉNOVATION TOUS
 STYLES**

Tél. 03 86 50 84 68 - 58260 LA MACHINE

IMPRIMERIE



IMPRESSION OFFSET
 ET NUMÉRIQUE
 Brochures, Livres, Dépliants, Flyers,
 Bulletins Municipaux, Plaquettes,
 Agendas, Calendriers etc....

INORE GROUPE
 IMPRESSION



IMPRESSION
 GRAND FORMAT
 Bâches, Panneaux,
 Adhésifs tous supports...

VARENNES-VAUZELLES • 03 86 71 05 70 • www.inoregroupe.fr

POUR TOUTES VOS EXCURSIONS - VOS TRANSFERTS AÉROPORTS



VOYAGES GONIN

Autocars et Minibus
 Grand Tourisme

52, route de La Machine - **ST-LÉGER-DES-VIGNES**

Tél. 03 86 77 11 44

Fax 03 86 25 04 37

E-mail : voyages-gonin@wanadoo.fr

Votre partenaire près de chez vous

Ets ZAWORSKI

Fioul Domestique ordinaire

ESSO Fioul 4 saisons Plus

Charbon - Allume-feux

Briquettes de lignite

Granulés de bois-Pellets

Gazole non-routier GNR

Qualité supérieure

NETTOYAGE
DE CUVES
A FIOUL

ESSO
Fioul
4 Saisons Plus



17, route de Decize – 58260 LA MACHINE

Tél. 03.86.50.81.21

Fax. 03 86 50 85 04

paiement par carte CB

Livraison rapide à domicile

L'énergie est notre avenir économisons la !



PHARMACIE DU TEMPS

13 Avenue de la République - 58260 LA MACHINE

Tél : 03.86.50.80.07



CHARLY ET DENISE

Distribution CASINO

37 Avenue de la République

58260 LA MACHINE

Tél. 03 86 50 80 86

NICOLAS THAUSE
— Pompes Funèbres —

Saint-Léger-des-Vignes

NOTES

This image shows a single sheet of white paper with horizontal blue ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.



WWW.MAIRIE-LA-MACHINE.FR